

DANS LE RÔLE PRINCIPAL
SOCO INTERNATIONAL
UNE SOCIÉTÉ FIGURANT À
LA BOURSE DE LONDRES



global witness

COMMENT DES PAIEMENTS
SECRETS ET UN CLIMAT DE
VIOLENCE ONT AIDÉ SOCO
INTERNATIONAL À OUVRIR LE
PLUS ANCIEN PARC NATIONAL
D'AFRIQUE À L'EXPLORATION
PÉTROLIÈRE

GLOBAL WITNESS
PRÉSENTE

FOREURS DANS LA BRUME

L'HISTOIRE DE **SOCO INTERNATIONAL** À LA RECHERCHE DE PÉTROLE DANS LE **PARC NATIONAL DES VIRUNGA** UN SITE CLASSÉ AU PATRIMOINE MONDIAL
LA FIRME ET SES **SOUS-TRAITANTS** ONT EFFECTUÉ DES **PAIEMENTS ILLICITES** SEMBLANT AVOIR PAYÉ DES **REBELLES ARMÉS** ET ONT TIRÉ PROFIT DU CLIMAT DE PEUR
ET DE **VIOLENCE** ENTRETENU PAR LES **FORCES DE SÉCURITÉ DU GOUVERNEMENT** DANS L'EST DE LA **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**
DES OPPOSANTS ONT ÉTÉ **PASSÉS À TABAC ET POIGNARDÉS** PAR DES **FORCES DE SÉCURITÉ GOUVERNEMENTALES IDENTIFIÉS**
COMME TRAVAILLANT EN COLLABORATION AVEC **L'ENTREPRISE** SOCO A MOBILISÉ DES FONDS AVEC L'AIDE DE SES **NOMBREUX ACTIONNAIRES** DONT LES FONDS DE **PENSION BRITANNIQUES**

18+ PAIEMENTS SECRETS ET SCÈNES DE VIOLENCE
UNE PARTIE DU CONTENU PEUT S'AVÉRER CHOQUANT

PREUVES TIRÉES D'ENREGISTREMENTS SECRETS

VISITEZ WWW.GLOBALWITNESS.ORG/VIRUNGA



SEPTEMBRE 2014



Butembo

BLOC 4

**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Lac Édouard

Nyakakoma

Kanyabayonga

Vitshumbi

**BLOC 5
(Soco International)**

OUGANDA

Rumangabo

Goma

RWANDA

Lac Kivu

-  Parc national des Virunga
-  Autres aires protégées
-  Blocs pétroliers du Rift Albertin
-  Habitat des gorilles de montagne Recensement 2003

FOREURS DANS LA BRUME : COMMENT DES PAIEMENTS SECRETS ET UN CLIMAT DE VIOLENCE ONT AIDÉ SOCO INTERNATIONAL À OUVRIR LE PLUS ANCIEN PARC NATIONAL D'AFRIQUE À L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE

- Au Congo, des opposants à Soco International, une société cotée à la Bourse de Londres, ont été arrêtés, passés à tabac et blessés à coups de couteau par les forces de sécurité gouvernementales identifiées comme soutenant la firme.
- Un officier des renseignements militaires qui travaille de concert avec Soco a offert des pots-de-vin à un garde du parc pour espionner le directeur du Parc national des Virunga, lequel abrite les derniers gorilles de montagne du monde.
- Dans le cadre d'un accord de 'consultance' opaque, Soco a versé des sommes d'argent à un député congolais pour faire du lobbying afin que la firme ait accès aux Virunga.
- Des rebelles armés semblent avoir reçu de l'argent liquide de « sous-traitants » de la firme.

La société Soco, cotée à la Bourse de Londres, et ses sous-traitants ont effectué des paiements illicites, semblent avoir payé des rebelles armés et ont bénéficié du climat de peur et de violence entretenu par les forces de sécurité gouvernementales dans l'est du Congo alors qu'ils cherchaient à accéder au plus ancien parc national d'Afrique aux fins d'exploration pétrolière.

Les informations recueillies dans le cadre d'une enquête secrète réalisée par des documentaristes britanniques et examinées par Global Witness révèlent l'ampleur des actes perpétrés par Soco International plc – l'une des 200 plus grandes entreprises du Royaume-Uni – et par ses sympathisants pour promouvoir son projet pétrolier en République démocratique du Congo dans le Parc national des Virunga, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.¹ Seules quelques-unes des séquences enregistrées en caméra cachée ont été incluses dans un nouveau documentaire intitulé « Virunga ». Soco a déclaré dans un communiqué public que la firme « n'approuve, ne cautionne, [ni ne tolère aucun acte de corruption ou acte illégal](#), quel qu'il soit ».²

À ce jour, Soco n'a pas encore trouvé de pétrole dans le parc. Après une intense mobilisation des défenseurs du parc, la firme a promis le 11 juin 2014 qu'une fois la phase de prospection sismique terminée, elle « n'entreprendrait ou ne commanditerait aucune exploration ou autre forage à l'intérieur du Parc national des Virunga, à moins que l'Unesco et le gouvernement de la RDC ne conviennent que ces activités ne sont pas incompatibles avec son statut de patrimoine mondial. » La position ambiguë de Soco laisse la porte ouverte à

une désaffectation totale ou partielle du parc au profit des activités d'exploration pétrolière. Un reportage publié dans le *Times* le jour même de l'annonce confirme cette éventualité : Roger Cagle, Directeur général adjoint de Soco, y déclare que le Congo et l'Unesco pourraient accepter de redessiner les limites des Virunga.³

Les enregistrements vidéo et audio ont été recueillis par un enquêteur désigné par le tribunal, des militants de la communauté et une journaliste indépendante française, Mélanie Gouby. Les séquences enregistrées montrent un allié de Soco tentant de soudoyer un garde en chef du parc pour qu'il espionne le directeur des Virunga, des agents locaux de Soco remettant des enveloppes contenant de l'argent liquide à des villageois pour qu'ils organisent une manifestation, ainsi qu'un haut responsable congolais des parcs promettant à des gardes qu'ils « recevront de l'argent, beaucoup d'argent » s'ils collaborent avec la société. Dans d'autres enregistrements clandestins, des responsables de Soco qualifient le directeur du parc, Emmanuel de Mérode, d'obstacle majeur et dénigrent le parc. Le superviseur des activités de la firme au Congo déclare que ce site du patrimoine mondial est « juste une putain de mine ».

À Nyakakoma, des militants et des gardes du parc ont été arrêtés, et dans certains cas passés à tabac ou frappés à coups de couteau, par des soldats et des agents des renseignements après avoir critiqué ou fait obstacle aux activités de Soco. Plusieurs de ces cas ont récemment été [décrits de manière indépendante par Human Rights Watch](#), qui a appelé les autorités congolaises à « prendre des mesures immédiates pour assurer un environnement

sûr aux personnes qui cherchent à faire respecter la loi, protègent le parc et expriment leurs opinions de façon pacifique ». Soco a affirmé qu'elle n'était aucunement liée aux incidents décrits par Human Rights Watch et que [son enquête initiale « n'a pas établi que les allégations émises s'avéraient fondées ou justifiées »](#).

Dans un échange enregistré par Gouby, un responsable de Soco et un sous-traitant semblent admettre que la société a versé de l'argent à des rebelles congolais. Des groupes rebelles brutaux terrorisent les civils et se livrent au braconnage des éléphants et au commerce illicite de charbon de bois dans les Virunga. Les dangers encourus par les gardes qui s'efforcent de protéger le parc ont été illustrés de façon saisissante par la tentative d'assassinat perpétrée en avril 2014 par des tireurs non identifiés contre de Mérode.

La société a également versé des montants mensuels à un parlementaire influent de la région – un arrangement qui mérite d'être examiné plus en profondeur en raison des possibles violations de la législation anti-corruption. Le député – actuellement ministre du gouvernement – a déclaré avoir été « indemnisé » par Soco pour son travail et s'est décrit comme étant un consultant de l'entreprise. Il représentait une zone incluant la ville de Nyakakoma, où se situe le camp de base congolais de Soco.

GLOBAL WITNESS APPELLE :

- Soco International à ouvrir une enquête indépendante approfondie et à s'engager à ne pas mener d'activités d'exploration dans les limites actuelles des Virunga ;
- Soco à publier également les documents relatifs à son projet dans les Virunga, notamment un accord conclu dans le plus grand secret en 2011 avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, à la suite duquel l'institut est revenu sur sa décision d'interdire l'accès du parc à Soco ;
- Les investisseurs à faire pression sur Soco afin que la firme s'engage à s'abstenir de toute activité pétrolière à l'intérieur des limites actuelles des Virunga, à ouvrir une enquête indépendante approfondie et à publier tous les documents pertinents ;
- Les autorités britanniques et américaines en charge de la lutte contre la corruption à examiner les éléments prouvant l'existence de pots-de-vin et à déterminer si la société a agi dans l'illégalité.

Soco a indiqué dans un communiqué adressé à Global Witness que la firme « opère conformément à la Loi anti-corruption britannique de 2010 (UK Bribery Act) et dément catégoriquement toute allégation soutenant le contraire ». Elle a affirmé que le film *Virunga* « contient de multiples inexactitudes et de nombreuses déclarations totalement fausses [concernant les activités de la compagnie](#) ». Soco a ajouté qu'elle « mènerait une enquête approfondie et générerait tout incident » s'il existait des preuves d'actes répréhensibles.

VIRUNGA – UN PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL

Le Parc national des Virunga, qui se situe dans l'est du Congo sur l'équateur, s'étend sur une superficie près de trois fois supérieure à celle du Luxembourg. Il comprend des savanes, des forêts tropicales, des volcans en activité, ainsi que la plus grande partie de l'un des grands lacs d'Afrique. Les poissons du Lac Édouard font vivre plus de 30 000 personnes mais les habitants les plus célèbres du parc sont les quelque 220 gorilles de montagne dont l'espèce est gravement menacée – soit un quart de la population mondiale totale de gorilles.⁴ En tant que site classé au patrimoine mondial, le parc des Virunga jouit du même niveau de protection que le Parc national de Yellowstone ou que la Grande barrière de corail.

Mais alors que les réserves pétrolières faciles à exploiter s'amenuisent considérablement, les zones plus reculées ont attiré deux sociétés pétrolières européennes dans les Virunga. Le géant français Total et la firme Soco International, cotée à la Bourse de Londres, se sont vu octroyer des permis d'exploration pétrolière dans de vastes zones qui empiètent sur le parc. Afin de barrer la route aux critiques, [Total a annoncé en 2013](#) que la firme ne mènerait aucune activité d'exploration pétrolière au sein des limites actuelles des Virunga, même si ces dernières venaient à être déplacées.⁵ Face à l'opposition des gouvernements occidentaux, des agences de l'ONU et des protecteurs de l'environnement, Soco a pris en juin 2014 – dans un communiqué conjoint publié avec le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) – des engagements qui demeurent bien en-deçà de la position sans équivoque de Total.

Son annonce du 11 juin était le résultat d'un processus de médiation trouvant son origine dans la plainte déposée par le WWF contre Soco auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Outre sa promesse de ne pas démarrer de nouvelles activités pétrolières à l'intérieur des Virunga sans l'accord de l'Unesco et du gouvernement congolais, la société s'est engagée à n'opérer sur « aucun autre site classé au patrimoine mondial ».⁶

LE PASSÉ DE SOCO : ACCUSATIONS DE CORRUPTION ET AXE DU MAL

Soco a été enregistrée au Royaume-Uni en 1997, lorsque le magnat texan du pétrole Ed Story s'est trouvé un vieux partenaire commercial, Roger Cagle, pour l'aider à introduire la compagnie à la Bourse de Londres.⁹

La firme est souvent là où d'autres craignent de s'aventurer. Outre l'Afrique centrale, elle mène des activités aux confins du secteur pétrolier dans des pays tels que la Libye, la Corée du Nord et le Vietnam.¹⁰ « Nous ne nous sommes pas préoccupés de l'Axe du Mal », a expliqué Story à un quotidien britannique en 2008. « C'est juste ainsi que les choses ont tourné à un moment donné. Nous allons dans beaucoup d'endroits bizarres. Nous aimons être les premiers à nous y rendre et définir les modalités plutôt que d'accepter celles de quelqu'un d'autre. »¹¹

En 1999, deux ans après l'introduction en bourse de la firme, un groupe d'investisseurs a acquis une participation de 25% dans la société et est entré au conseil d'administration.¹² Patrick Maugein, un ami de l'ancien Président français Jacques Chirac, est devenu président de Soco, et Rui de Sousa, un négociant en pétrole portugais, a fait partie des administrateurs.¹³ Maugein et de Sousa – qui assume la présidence depuis le décès de Maugein en 2006 – ont aidé à orienter Soco vers les champs de pétrole de l'Afrique francophone.¹⁴ Lorsque Soco a ouvert son bureau en Afrique, Maugein a fait entrer dans la firme un autre Français chargé de diriger ses activités – Serge Lescaut, qui avait travaillé dans le secteur pétrolier en Irak de 1998 à 2003.¹⁵

Après avoir acheté des parts de Soco, Maugein et de Sousa ont été visés par des accusations de corruption en rapport avec le programme « pétrole contre nourriture » supervisé par l'ONU en Irak, qui était destiné à atténuer les effets des sanctions

sur les civils irakiens mais est devenu une vache à lait pour le régime de Saddam Hussein. Les deux hommes se seraient vu octroyer de lucratives licences d'exploitation pétrolière par l'Irak. Une enquête officielle et un dossier d'investigation publié dans le *Wall Street Journal* ont établi le lien entre de Sousa et la contrebande de plus de 400.000 barils de pétrole sortis clandestinement d'Irak en 2001 en violation des sanctions de l'ONU.¹⁶ Le rapport Volcker relatif au scandale et faisant autorité a révélé que le gouvernement de Saddam Hussein avait gagné illégalement 9,4 millions d'euros grâce à cette combine.

À l'époque, Maugein avait déclaré au *Wall Street Journal* que ses transactions en Irak « étaient menées dans la plus parfaite légalité ». De Sousa a affirmé qu'il était simplement « allé [en Irak] pour discuter d'éventuels investissements » et que le scandale de corruption était « une grande hypocrisie ».¹⁷

De même, la première acquisition de Soco en Afrique centrale en 2005 – le bloc offshore Marine XI au Congo Brazzaville – a été marquée par la controverse. Une firme privée, l'Africa Oil and Gas Corporation (AOGC), s'est vu accorder une participation de 10% dans le cadre de la transaction. Un tribunal britannique a jugé que l'AOGC avait été secrètement mise sur pied par un conseiller présidentiel, qui, en tant que directeur de la compagnie pétrolière nationale, était chargé de superviser la procédure d'appel d'offres pour le bloc.¹⁸ Maugein et de Sousa ont aussi acquis une participation dans le bloc via une société offshore.¹⁹

Ces accusations à l'encontre de membres du conseil d'administration de Soco n'ont pas empêché la firme d'être couverte d'éloges dans la presse économique. Le *Times* écrivait en 2013 que ses actions étaient « un bon pari à long terme », tandis que plus récemment, les banques d'investissement BMO Capital Markets et RBC Capital lui accordaient une notation « surperformance ».²⁰

Pendant ce temps, le WWF acceptait de suspendre sa plainte auprès de l'OCDE et se réjouissait de cette « victoire pour notre planète et pour les bonnes pratiques des entreprises ».⁷

Ce compromis a toutefois autorisé Soco à mener à terme une prospection sismique dans les Virunga pour recueillir des données sur le potentiel pétrolier du parc. Aux termes de l'accord, le parc des Virunga reste menacé par de possibles forages en cas de désaffectation du parc ou

de redéfinition de ses limites. En fait, le Directeur général adjoint de Soco, Roger Cagle, a exprimé son soutien à ce compromis, signalant au quotidien *Times* que l'accord « force la RDC et l'Unesco à trouver une sorte d'arrangement ».

Soco s'est également employée à préciser aux investisseurs et aux autorités congolaises que son accord avec le WWF ne signifiait pas que la société se retirait des Virunga. Ainsi, le directeur du bureau de

Soco au Congo, José Sangwa, a écrit au Premier Ministre Augustin Matata Ponyo le 11 juin 2014, signalant que les informations relatives à notre « désengagement des activités d'exploration pétrolière dans le Parc national des Virunga.. sont inexactes ». Selon lui, Soco analysera ses données d'exploration pétrolière pour la mi-2015, ce qui permettra aux autorités congolaises de décider s'il convient ou non de poursuivre les activités pétrolières.

Au-delà de la menace qui pèse sur les Virunga, des questions importantes subsistent quant aux moyens employés par Soco pour ouvrir les Virunga à l'exploration pétrolière et pour contrer l'opposition avec l'aide de certains alliés douteux.

Un accord pour ouvrir l'accès au parc

Soco a été fondée et est encore dirigée par Ed Story, un magnat texan du pétrole âgé de 70 ans, très porté sur les parties de polo à dos d'éléphant. Depuis ses modestes débuts en 1991 en tant que filiale de la Snyder Oil Corporation basée à Fort Worth, la firme s'est développée pour devenir l'une des 200 plus grandes sociétés publiques britanniques, avec un chiffre d'affaires annuel de 600 millions de dollars.⁸ En chemin, les responsables de l'entreprise se sont exposés aux controverses pour leur implication dans des affaires de corruption et Soco a été critiquée pour s'être tournée vers quelques-uns des régimes les plus dictatoriaux du monde (voir encadré : Le passé de Soco).

Au début de l'année 2011, les efforts déployés par la firme pour chercher du pétrole dans l'est du Congo

semblaient mal engagés. L'année précédente, le permis d'exploration pétrolière de la firme pour le Bloc 5 avait été ratifié par le Président congolais.²¹ Mais le ministre actuel de l'Environnement congolais avait suspendu ses projets de démarrage de l'exploration et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) faisait valoir que l'exploration pétrolière était illégale (voir encadré : La légalité de l'exploration pétrolière aux Virunga). Plus de la moitié du Bloc 5 se situe à l'intérieur des limites des Virunga.

En février de la même année, une dispute avec les gardes des Virunga a exacerbé les divisions. Selon l'administrateur délégué général de l'ICCN, une équipe de responsables de Soco, accompagnée d'un député local et de 12 soldats, est entrée « de force » dans le parc, alors que les gardes postés à un barrage lui avaient interdit d'y pénétrer.²² C'était le dernier en date d'une série de différends avec l'ICCN, qui a accusé Soco d'avoir pénétré illégalement dans le parc à plusieurs reprises et d'avoir offert des pots-de-vin à un garde du parc.²³

Cosma Wilungula, l'Administrateur délégué général de l'ICCN, a officiellement déposé plainte auprès du procureur général de la région, demandant de prendre « une mesure préventive interdisant l'accès au personnel de Soco dans le Parc ».²⁴ Il notait que l'exploration pétrolière dans le parc était illégale au regard de la législation congolaise et violait les accords internationaux signés par le Congo.

Soco a reconnu qu'elle avait pénétré dans le parc en compagnie du député tout en faisant valoir qu'elle avait

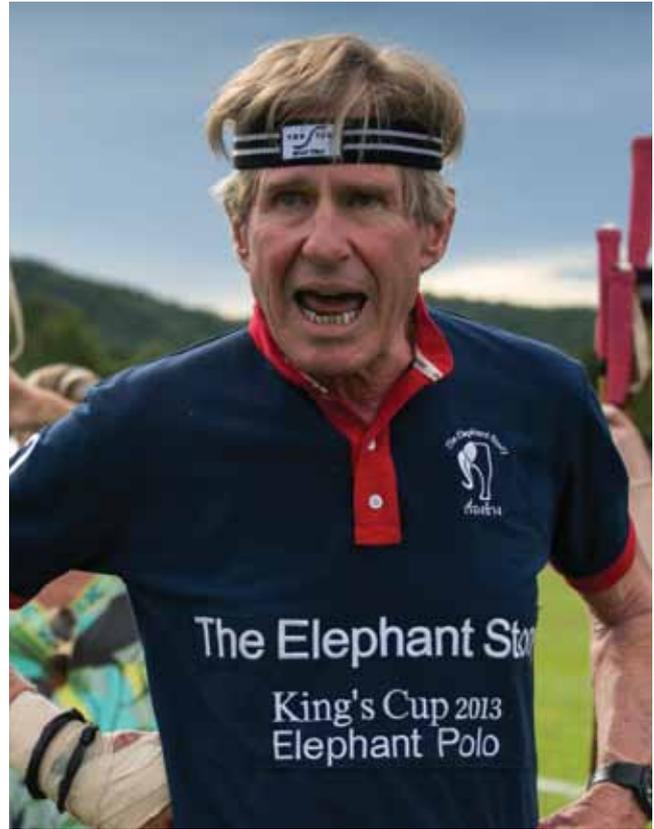


Photo by Brent Stirton/Getty Images for WWF-Canon

Le parc des Virunga abrite un quart des gorilles de montagne que compte encore la planète.



AP Photo/David Longstreath



Getty Images/Paula Bronstein

Le Directeur général de Soco, Ed Story (à droite), aime les sensations que lui procure le polo à dos d'éléphant lorsqu'il n'est pas en conseil d'administration.

reçu l'autorisation de le faire, affirmant que la version de Wilungula était « **totale**ment fausse » et que la firme était présente dans le parc pour réaliser une évaluation environnementale.²⁵

La situation allait encore s'aggraver pour la firme lorsqu'en mars 2011, le ministre congolais de l'Environnement, José Endundo, allait rejeter l'évaluation environnementale réalisée par Soco, la qualifiant de « **prématurée** » et « **superficielle** ». ²⁶ Il notait qu'une évaluation complémentaire était nécessaire avant de pouvoir procéder à l'exploration pétrolière.

Dans une lettre adressée au Premier Ministre le même mois, Endundo rejoignait la position de l'ICCN, accusant Soco d'avoir pénétré de force dans le parc. Il faisait remarquer que le contrat pétrolier de Soco « pose problème » et que « toute violation de l'intégrité du PNVi [Parc national des Virunga]... aurait entraîné non seulement la déchéance de ce parc » mais également celle de quatre autres parcs nationaux du Congo classés au patrimoine mondial.²⁷ Il ajoutait qu'il ne s'agissait pas seulement de la position du Ministère de l'Environnement mais que cela reflétait par ailleurs « une position claire et sans ambiguïté des textes ».

Par la suite, en mai 2011,²⁸ Soco a signé un accord avec l'ICCN.²⁹ L'existence de cet accord a été tenue secrète à l'époque, même pour les autorités des Virunga basées dans le parc à Rumangabo, à plus de 1400 km à l'est du siège de l'ICCN à Kinshasa.³⁰

Soco a plus tard fait savoir que l'accord lui donnait le droit d'accéder aux Virunga « aux fins de « **réaliser des études scientifiques** » en échange d'un montant versé à l'ICCN « pour superviser nos activités ... et contribuer aux frais encourus pour mettre des gardes à disposition ». ³¹ On ignore le montant versé par Soco dans le cadre de cet accord.³²

Un compromis ultérieur conclu entre les deux parties en 2013 engage Soco à verser à l'ICCN un montant de 180 000\$ par an, ainsi qu'à effectuer un versement unique de 150 000\$ pour des projets de développement.³³

Dans l'année qui a suivi l'accord de mai 2011 entre Soco et l'ICCN, les relations se sont améliorées et en avril 2012, le directeur de l'ICCN, Wilungula, a écrit à Soco l'informant que l'ICCN « se dispose ... à assurer les entrées au PNVi [Parc national des Virunga] de vos équipes ... pour toutes fins utiles ». ³⁴ Il ajoutait que l'ICCN « appelle de tous ses vœux » Soco à « concilier la Conservation de l'unique et irremplaçable biodiversité dont regorge le PNVi ... et l'exploitation pétrolière ». ³⁵

Le Ministre de l'Environnement Endundo a octroyé à Soco un permis de prospection aérienne au-dessus de son bloc³⁶ mais a résisté aux pressions émanant du Ministère des Hydrocarbures pour accorder des droits plus étendus.³⁷ En mars 2012, il a révoqué un allié clé de Soco d'un comité supervisant le dossier des hydrocarbures.³⁸ Endundo a perdu son poste ministériel

un peu plus tard le même mois – on ignore si la perte de son poste était liée à sa position par rapport aux Virunga.

L'accord conclu avec Soco a débouché sur une division au sein de l'ICCN, entre ceux qui souhaitaient collaborer et ceux qui étaient déterminés à protéger les Virunga de toute exploration pétrolière. De Mérode et son équipe à Rumangabo se sont retrouvés isolés.

De Mérode, un défenseur de la nature belge de 44 ans qui a grandi au Kenya et au Royaume-Uni, a été engagé par le gouvernement congolais en 2008 pour gérer l'équipe du parc des Virunga composée de quelque 300 gardes de l'ICCN.³⁹ Il siège également au conseil d'administration de la Fondation Virunga, qui dispose d'un contrat de dix ans pour gérer le parc en coopération avec l'ICCN. Sa nomination a permis au Parc national des Virunga de redorer son blason après un scandale international dans le cadre duquel son directeur précédent avait été inculpé de complicité dans le commerce illicite de charbon de bois et [le massacre de plusieurs gorilles de montagne](#).⁴⁰ L'ex-directeur, Honoré

Mashagi, a par la suite été libéré par manque de preuves mais les événements entourant son arrestation ont marqué l'un des moments les plus noirs de l'histoire du parc.

Sous la direction de de Mérode, le parc a rebondi après des années de négligence. Une centrale hydro-électrique a été construite pour la population locale et les touristes ont recommencé à venir voir les gorilles de montagne, permettant au parc d'enregistrer un chiffre d'affaires de plus d'1 million de dollars pour la période 2010-2011.⁴¹ L'histoire agitée de la région, toujours en proie aux activités des groupes rebelles, rend le travail des gardes dangereux et parfois mortel : 130 gardes ont été tués dans le parc depuis 1996.⁴²

En dépit de la volte-face de l'ICCN et du Ministère de l'Environnement à Kinshasa, Soco s'est néanmoins heurtée à une opposition dans le parc et aux alentours du parc des Virunga – celle de la direction du parc avec à sa tête de Mérode, ainsi que celle des militants et des pêcheurs.

LA LÉGALITÉ DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE DANS LE PARC DES VIRUNGA

L'exploration ou production pétrolière dans le Parc national des Virunga est illégale au regard de la Loi congolaise de 2011 relative à la protection de l'environnement et de l'[Ordonnance-loi de 1969 sur la conservation de la nature](#), laquelle dispose que les terres situées dans les parcs nationaux « ne peuvent être ni cédées ni concédées ».⁴³

En février 2014, une nouvelle Loi relative à la conservation de la nature a remplacé le texte de 1969. Elle précise qu'« est nul tout droit accordé dans les limites des aires protégées ».⁴⁴ Néanmoins, la loi stipule que la « recherche scientifique » et les activités « d'intérêt public » peuvent être autorisées par un décret du Conseil des Ministres lorsque lesdites activités ne nuisent pas à la faune et à la flore.⁴⁵ Soco n'a pas bénéficié d'un tel décret. Bien que l'entreprise se soit vu accorder des décrets présidentiel et ministériel l'autorisant à procéder à l'exploration pétrolière, lesdits décrets ont une valeur légale inférieure à la loi congolaise.

Par ailleurs, le parc des Virunga est protégé en tant que site classé au patrimoine mondial et le comité qui régit ces sites a souligné « l'incompatibilité de l'exploration et de l'exploitation pétrolières avec le

[statut de patrimoine mondial](#) ». Il a appelé le Congo à annuler le permis.⁴⁶

Soco « dément l'illégalité de ses activités dans le parc et déclare qu'elle s'est engagée à respecter le droit national et international ».⁴⁷ Face aux accusations d'illégalité, la firme a signalé que « les seules activités prévues continuent d'être les études scientifiques... Aucun forage n'est prévu ni ne se justifie à ce stade ».⁴⁸ Mais le programme de travail du Contrat de partage de production de Soco vient contredire ces déclarations, engageant la société à [forer deux puits d'exploration](#).⁴⁹

Lors d'une réunion avec Global Witness le 29 mai 2014 (avant le communiqué conjoint de Soco et du WWF), un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'après l'interprétation des données sismiques – qui ne serait pas achevée avant octobre 2014 au plus tôt – les termes du contrat autorisaient la firme à se retirer pour des raisons commerciales : « C'est notre filet de sécurité ».

Le gouvernement du Royaume-Uni, où est situé le siège de Soco, a déclaré qu'il « s'oppose à l'exploration pétrolière dans le Parc national des Virunga » et il a vivement recommandé au « Gouvernement de la RD Congo de respecter pleinement les conventions internationales dont il est signataire ».⁵⁰ Les Parlements belge, allemand et européen ont tous adopté des résolutions critiquant l'exploration pétrolière dans le parc.⁵¹

PERSONNAGES

Soco et ses sous-traitants

- **Ed Story** – Directeur général texan de Soco, a fondé l'entreprise en 1991
- **Roger Cagle** – Cofondateur de Soco et Directeur général adjoint
- **Rui de Sousa** – Président de Soco depuis 2006, détient aussi une participation dans le projet des Virunga
- **Patrick Maugein** – Négociant en pétrole et Président de Soco de 1999 jusqu'à son décès en 2006
- **Serge Lescaut** – Directeur de Soco pour l'Afrique, basé à Pointe-Noire, au Congo Brazzaville
- **José Sangwa** – Directeur du bureau de Soco au Congo, basé à Kinshasa
- **Julien Lechenault** – Superviseur des opérations de Soco sur le terrain dans l'est du Congo, a quitté la société en septembre 2013
- **Pieter Wright** – L'un des agents de sécurité de Soco, travaillant pour Specialised Security Consultants (SSC)
- « **John** » – Consultant non encore identifié qui a travaillé pour Soco, filmé en caméra cachée par Mélanie Gouby

La journaliste indépendante

- **Mélanie Gouby** – Journaliste indépendante française qui a filmé les employés de Soco en caméra cachée

Les amis de Soco

- **Célestin Vunabandi** – Député pour une zone de l'est du Congo couvrant une grande partie du bloc pétrolier de Soco, aujourd'hui ministre. Il a travaillé comme consultant pour Soco
- **Le Major Burimbi Feruzi** – Agent des renseignements et homme de liaison de Soco au sein de l'armée congolaise
- **Guy Mbayma** – Homme de liaison de Soco au sein de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) jusqu'à son récent licenciement
- **Le Mwami (Chef) Ndeze** – Puissant chef local de Bwisha, une vaste zone incluant le camp de base de Soco dans le village lacustre de Nyakakoma
- **Kamari Birahira** – Adjoint principal du Mwami Ndeze à Nyakakoma

Les responsables congolais de l'environnement et les gardes des Virunga

- **José Endundo** – Ministre congolais de l'Environnement de 2007 à 2012
- **Cosma Wilungula** – Administrateur délégué général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), assume la direction des sites, dont celui des Virunga
- **Emmanuel de Mérode** – Conservateur en chef du parc des Virunga depuis 2008. Défenseur de la nature belge qui a survécu à une tentative d'assassinat en avril 2014
- **Rodrigue Katembo** – Garde en chef du secteur central des Virunga

1. PAIEMENTS ILLICITES ET OFFRES DE POTS-DE-VIN: VAINCRE LA RÉSISTANCE DES GARDES DU PARC DES VIRUNGA

Quatre personnalités locales particulièrement puissantes ont apporté leur soutien aux intérêts de Soco dans les Virunga.

Le major de l'armée – Fournissez-nous des informations en cachette et vous obtiendrez 3 000\$

Le premier est le Major Burimbi Feruzi, agent des renseignements de l'armée congolaise, nommé « agent de liaison militaire »⁵² pour Soco. Des enregistrements en caméra cachée montrent qu'il a tenté de faciliter l'entrée de Soco dans le parc grâce à des pots-de-vin et qu'il a fait allusion à un agent de sécurité de Soco comme étant son « chef ».

Feruzi a d'abord été filmé secrètement en mai 2013 par le garde en chef du parc, Rodrigue Katembo, également responsable de Nyakakomba, la ville d'accueil du camp de base de Soco. Deux années et demie plus tôt, le Tribunal de Grande instance du Nord-Kivu avait mandaté Katembo pour enquêter sur les activités de Soco dans les Virunga.⁵³



« Ca veut dire que nous t'achetons » : l'homme de liaison de Soco au sein de l'armée congolaise a proposé des pots-de-vin à un garde en chef.

Katembo, qui apparaît dans le film *Virunga*, s'est équipé d'un micro et d'une caméra cachés, lui permettant de rassembler des informations remises ensuite au procureur général du Nord-Kivu en avril 2014.

Lors de la réunion du mois de mai 2013, Feruzi a proposé de l'argent à Katembo pour espionner de Mérode, lui disant qu'il cherchait « un complice à l'intérieur ».

« Nous essayons d'évaluer la position d'Emmanuel [de Mérode]. Est-il en train de comploter dans notre dos ou de planifier une embuscade ? », dit Feruzi. « Pendant notre collaboration, tu es susceptible d'entendre des choses et tu dois nous tenir au courant ».⁵⁴

« Ca veut dire que nous t'achetons », déclare Feruzi en riant. « Après t'avoir acheté, tu acceptes de collaborer avec nous ; et ensuite ils seront en mesure de te donner tout ce que tu demandes. »⁵⁵

Lorsque la question de l'argent est abordée, Katembo demande « Tu dis donc que je pourrais demander... », mais Feruzi l'interrompt : « trois mille [dollars] ». ⁵⁶ Au regard des normes occidentales, cette somme ne serait pas forcément considérée comme un pot-de-vin mais pour un garde du parc congolais, cela représente un an et demi de salaire – ils ne gagnent que 165\$ par mois.⁵⁷

Feruzi voulait que Katembo rencontre les consultants de Soco en matière de sécurité (SSC, *Specialised Security Consultants*). Ce sont eux qui conçoivent tous les plans et disent tout à Soco... J'ai moi-même travaillé avec eux. »⁵⁸

La réunion a eu lieu au mois de juillet 2013. Grâce à d'autres séquences vidéo filmées secrètement, on peut voir Feruzi qui présente Katembo à un Sud-africain blanc : « M. Pieter Wright. C'est mon chef. Il est conseiller en matière de sécurité dans la société Soco », dit le Major. Les trois hommes discutent pour tenter d'identifier des gardes fiables pour collaborer avec Soco dans le parc et à la fin de la réunion, Katembo reçoit une enveloppe contenant 50\$: « juste pour dire merci », dit Peter Wright.⁵⁹

« Soco n'a jamais autorisé et n'autorisera jamais les pots-de-vin payés aux gardes du parc » a déclaré la compagnie.⁶⁰

Dans une déclaration écrite publiée le 24 avril 2014, Soco nie « connaître le consultant en sécurité filmé alors qu'il effectuait un paiement et ne cautionne en aucun cas ses actions ». ⁶¹ Cependant, lors d'une réunion avec Global Witness le 29 mai 2014, un porte-parole de Soco a déclaré, « Nous pensons savoir de qui il s'agit ».



virungamovie.com

Pieter Wright, agent de sécurité de Soco, a dit à un garde que l'enveloppe contenant de l'argent liquide était « juste pour dire merci »

Un responsable de l'entreprise sœur de SSC, *Demining Enterprises International*, contacté par téléphone par Global Witness, a déclaré que Wright était un personnage clé pour les mesures de sécurité de Soco, partageant son travail avec le principal conseiller en sécurité de Soco dans l'est du Congo, Pieter Kock.⁶² Bossie Boshoff, directeur des opérations chez DEI a déclaré: « Pieter Kock est le chef des opérations dans le Bloc 5. Il travaille main dans la main avec Pieter Wright – ils occupent le même poste. L'un assume deux semaines, puis l'autre fait les deux semaines suivantes. »

Soco a reconnu que le Major Feruzi était l'agent de liaison militaire de l'entreprise – leur homme de contact au sein de l'armée congolaise. Néanmoins, l'entreprise n'a pas répondu à d'autres questions concernant Feruzi posées dans [un courriel envoyé par Global Witness le 27 mai 2014](#), notamment « Le Major Feruzi a-t-il proposé de payer certaines personnes au nom de Soco ? »

Concernant la vidéo secrète qui montre la tentative de Feruzi de corrompre Katembo, le porte-parole de Soco a déclaré : « les preuves présentées dans le film nous ont choqués », ajoutant qu'une enquête était en cours et donnerait lieu à une « réponse plus ample » de la firme et à une action non encore précisée. « Il n'a pas reçu d'argent de notre part » a déclaré le porte-parole. « Nous ne l'autoriserions pas et les comptes ne révèlent aucune preuve allant dans ce sens. »

Le responsable du parc – Travaille avec Soco et tu recevras « de l'argent, beaucoup d'argent » ou tu seras renvoyé

Guy Mbayma est le deuxième responsable qui soutenait Soco. Il était jusqu'à peu le directeur technique et scientifique⁶³ de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et le « point focal » officiel de l'organisation.⁶⁴

En mars 2012, il a été filmé alors qu'il s'adressait aux gardes du parc des Virunga alignés en formation.

Dans un discours mélangeant le français, le swahili et le lingala, l'une des langues nationales du Congo, il déclare que les gardes qui ont travaillé dans « l'équipe de l'intérieur » avec l'entreprise « vont recevoir de l'argent, beaucoup d'argent, est-ce que vous allez refuser ? »⁶⁵

« Lorsqu'une fille verra que vous avez de l'argent, vous ne pensez pas qu'elle va tomber amoureuse de vous ?... [Et] vos enfants pourront aller à l'école, c'est vrai. Et ensuite les gens commenceront à vous encenser et vous appelleront 'tonton' ». ⁶⁶

Si les gardes s'opposent à l'exploration pétrolière dans le parc, « vous serez licenciés, je signerai votre renvoi dans la minute », leur dit Mbayma.⁶⁷

Mbayma avait des fonds pour appuyer ses promesses. Son patron, Cosma Wilungula, a dit à Global Witness qu'après que l'entreprise eut signé son accord avec les autorités du parc en mai 2011, Soco avait remis de l'argent directement à Mbayma, plutôt qu'au niveau central de l'ICCN. Tout le travail de terrain « était coordonné par Guy Mbayma », a déclaré Wilungula, « je ne sais pas combien Soco lui a donné ».

De Mérode a confirmé que plusieurs gardes avaient reçu de l'argent de Soco.

« J'ai été informé que certains membres de mon personnel avaient reçu des avantages financiers de cette entreprise entre 2011 et 2014, mais cela s'est produit sans mon consentement. Je n'ai pas non plus été informé des tâches qu'ils étaient censés effectuer en retour », a-t-il dit.

Mbayma a aussi menacé des ONG locales qui s'opposaient au forage pétrolier. Dans une lettre ouverte datée d'octobre 2013, il déclare que ces ONG pourraient « peut-être créer de nouveaux groupes armés » et en appelle au ministre du Plan, Célestin Vunabandi, pour qu'il établisse une liste des groupes approuvés.⁶⁸

Soco n'a pas répondu aux questions de Global Witness sur Mbayma, notamment « Quels paiements et avantages, pour autant qu'il y en ai eu », Soco lui avait-elle offerts, directement ou indirectement.

Le directeur du bureau de Soco au Congo, José Swanga, a expliqué que le « Directeur technique et scientifique » (faisant clairement référence à Mbayma) de l'ICCN avait « travaillé dur » pour améliorer les relations entre les deux organisations. « Il (Mbayma) gère tous les gardes, toutes les personnes qui s'y trouvent [parc des Virunga]. Il fait de l'effet lorsqu'il va sur le terrain. Il donne des instructions, il oriente, » a dit Sangwa à Gouby à Kinshasa en novembre 2013.⁶⁹

Le député régional – Un lobbyiste de Soco

Le troisième ami puissant de Soco est Célestin Vunabandi, député représentant la région qui inclut Nyakakoma et, depuis avril 2012, ministre congolais du Plan et du Suivi pour la mise en œuvre de la révolution de la modernité.⁷⁰

Il dit avoir agi en tant que consultant de Soco pendant plus d'un an alors qu'il était député et avoir reçu de l'argent de la firme tous les mois afin de pouvoir voyager dans la région pour défendre le projet pétrolier. Il a pris la parole en faveur de Soco lors de réunions publiques, dans les médias⁷¹ et lors de réunions avec des ONG et des élus régionaux.⁷²

Lors d'un entretien filmé par caméra cachée au mois de décembre 2013, Vunabandi a dit à Gouby qu'il n'avait pas signé de contrat car l'entreprise estimait que ce n'était peut-être pas légal aux yeux de la loi britannique.



Photo by Brent Stirton/Getty Images for WWF-Canon

La végétation luxuriante des Virunga est menacée par le braconnage, le commerce de charbon de bois et à présent le pétrole.



LinkedIn

Celestin Vunabandi
 République Démocratique du Congo

Celestin Vunabandi's Overview

Current **Ministre du Plan at Gouvernement de la RD Congo**

Celestin Vunabandi's Experience

Député National
Assemblée Nationale de la R D Congo
 décembre 2006 – avril 2012 (5 ans 5 mois) | Kinshasa

Consultant
SOCO E&P DRC
 juillet 2010 – août 2011 (1 an 2 mois) | Nord-Kivu RD Congo

- Facilitation et accompagnement pour la mise en oeuvre du projet d'exploration pétrolière dans le bloc V du Graben Albertine
- Contact avec les administrations publiques et les communautés locales

Soco a payé Célestin Vunabandi – député pour une zone du Bloc 5 – chaque mois en tant que « consultant »

Il a dit : « Je me souviens lorsque nous en avons discuté avec les gens de Soco à l'époque et, si je me souviens bien, nous avons conclu que la loi britannique n'autorisait pas qu'un tel contrat soit signé avec des politiciens... surtout lorsqu'il s'agit de promouvoir un projet. »⁷³

« Bon, bien sûr il faudrait que toutes les fois où je faisais les descentes... on devait m'indemniser et chaque mois j'étais engagé c'est vrai», a-t-il déclaré.⁷⁴

Bien que son travail pour la firme puisse heurter les sensibilités, Vunabandi a indiqué sur [son profil LinkedIn](#) qu'il avait travaillé comme consultant pour Soco, assurant la « facilitation et l'accompagnement pour la mise en œuvre du projet d'exploration pétrolière dans le Bloc 5 (de Soco) » de juillet 2010 à août 2011.⁷⁵

Dans l'enregistrement de Gouby, Vunabandi lui dit que son rôle est de faire en sorte que la population locale accepte l'exploration pétrolière dans les Virunga, en faisant usage de ses relations avec les chefs de communautés et les autorités locales. « Bref j'ai de très bons rapports avec les politiques de toutes les autres

communautés. C'est certainement un atout, sur lequel les gens de Soco ont bien misé», explique-t-il.⁷⁶

Soco a également voulu garder le député au chaud en embauchant son frère, [Damas Vunabandi](#), comme responsable du protocole.⁷⁷

Trois sources du Nord-Kivu ont confié à Global Witness que Vunabandi était la première personne à avoir organisé des réunions publiques sur les projets d'exploration pétrolière dans les Virunga et qu'il n'avait pas révélé qu'il était consultant pour Soco. « Il a dit qu'il était là [pour nous parler] parce qu'il était député et qu'il se préoccupait de la population », a dit l'une des sources à Global Witness, sous le couvert de l'anonymat. Ce serait « du sérieux » si Vunabandi avait été payé par Soco, a déclaré la source, car cela voudrait dire qu'il agissait en tant que « juge et partie à la fois ».

Une enquête doit être réalisée sur la nature de la relation entre Vunabandi et Soco, par Soco elle-même, d'une part, et par les autorités britanniques et américaines, d'autre part, comme le demande Global Witness. Son rôle auprès de Soco semble avoir posé un véritable conflit

d'intérêts, à tout le moins. Vunabandi n'a pas révélé son statut de consultant pour la société lors des réunions avec les communautés et les militants locaux.⁷⁸ Au pire, l'arrangement entre Soco et lui aurait pu constituer un cas de pot-de-vin, notamment si les montants versés à Vunabandi allaient au-delà du remboursement des dépenses et s'il est sorti de ses attributions officielles en tant que fonctionnaire. La loi anti-corruption britannique (*UK Bribery Act*) est entrée en vigueur en juillet 2011, vers la fin de la mission de consultant de Vunabandi pour Soco.

Une fois sa mission de consultant terminée, le nom de Vunabandi a continué à refaire surface. Un responsable de Soco, en pleine discussion au sujet d'une fausse manifestation financée par l'entreprise, a signalé que Vunabandi avait aidé à l'organiser (voir section ci-dessous : La manifestation « spontanée »). Un intermédiaire offrant un pot-de-vin au garde du parc Rodrigue Katembo explique lors d'un entretien enregistré que c'est Vunabandi qui lui a demandé d'opérer cette approche. La manifestation et la tentative de corruption ont toutes les deux eu lieu lorsque Vunabandi était ministre.

L'arrangement avec Vunabandi soulève des questions, non seulement sur le personnel régional et les consultants en sécurité de Soco, mais également sur la façon dont les directeurs et les hauts responsables voyaient son rôle. Vunabandi a dit à Gouby qu'il était ami avec le responsable de Soco pour l'Afrique, Serge Lescaut, depuis 2005. Le député a également vanté les

mérites de Soco lors d'une réunion publique en présence de Lescaut, du Président de Soco Rui de Sousa et du directeur du bureau congolais José Sangwa, qui a eu lieu le même mois que le début de sa mission de consultant. Lors de l'événement organisé dans l'ouest du Congo, qui aurait rassemblé plus de 2.000 personnes, il dit : « Donc, là, je me réjouis de constater que cette entreprise sera bientôt au Nord-Kivu, donc plus précisément sur le Bloc 5. Donc, nous serons certainement heureux à les accueillir et à les accompagner dans cet exercice. »⁷⁹

La loi anti-corruption britannique (*UK Bribery Act*) considère que les entreprises ayant soudoyé ou offert un pot-de-vin à un fonctionnaire public étranger sont coupables de délit. Est également considéré comme un délit le fait de ne pas empêcher de soudoyer pour son compte (voir encadré : Lois anti-corruption américaine, britannique et congolaise). La loi stipule qu'il y a pot-de-vin lorsqu'un fonctionnaire est récompensé pour « l'exercice inadéquat » de sa fonction, défini par le Ministère britannique de la Justice comme une violation du principe de bonne foi ou un abus de confiance.

Concernant le *Bribery Act*, le [Ministère de la Justice précise](#) que des dépenses raisonnables et quelques boissons et repas ne constituent probablement pas un pot-de-vin. Néanmoins, si cela débouche sur un traitement trop généreux, la ligne de l'illégalité pourrait être franchie. « Au plus la dépense est élevée... au plus il apparaîtra qu'elle a pour but d'influencer le fonctionnaire », dit le Ministère de la Justice.

LOIS ANTI-CORRUPTION AMÉRICAINE, BRITANNIQUE ET CONGOLAISE

La loi anti-corruption britannique (*UK Bribery Act*), entrée en vigueur en juillet 2011, érige en délit le fait pour toute entreprise ou tout ressortissant britannique de soudoyer ou offrir un pot-de-vin à un fonctionnaire public étranger, n'importe où dans le monde. La loi estime également que toute entreprise qui ne tenterait pas d'empêcher la corruption pour son compte par un « employé, agent ou filiale » de l'entreprise est également coupable de délit. Dans certains cas, les plus hauts cadres de l'entreprise peuvent être tenus personnellement responsables.⁸⁷

Si le pot-de-vin est avéré, une entreprise peut se défendre en déclarant avoir mis des « procédures adéquates » en place afin d'empêcher toute personne associée de commettre un acte de corruption.

La loi américaine contre les pratiques de corruption étrangères votée en 1977 considère également la corruption de fonctionnaires étrangers par des

entreprises ou des citoyens américains comme un délit. Tout comme la loi anti-corruption britannique, elle s'étend à la corruption par des agents tiers.⁸⁸ Les dirigeants d'une entreprise peuvent être tenus responsables d'« aveuglement délibéré » ou de ne pas s'être informés de tout acte répréhensible supposé.⁸⁹

Bien que Soco soit basée à Londres, ses trois directeurs exécutifs – Ed Story, Roger Cagle et Cynthia Cagle – sont des citoyens américains.⁹⁰ Ed Story et Roger Cagle sont tous les deux employés par le biais d'une « filiale à cent pour cent » enregistrée dans le Delaware (États-Unis).⁹¹ Ils sont donc soumis à la loi anti-corruption des États-Unis.

La loi anti-corruption congolaise de 2005 érige en délit le fait d'« offrir ou de donner directement ou indirectement à un fonctionnaire public » une somme d'argent dans le but d'obtenir un traitement de faveur.⁹²

Soco n'a pas répondu aux questions de Global Witness envoyées par courriel en mai 2014 au sujet de sa relation avec Vunabandi, notamment « Quels paiements et avantages, s'il y en a eu, Soco a-t-elle, directement ou indirectement, accordés à Vunabandi ? » Cependant, après avoir à nouveau posé la question lors d'une réunion ce mois-ci, un porte-parole de Soco a déclaré : « nous n'autorisons aucun type de don politique ou appui politique. S'il s'est produit quelque chose allant à l'encontre de notre code, nous mènerons l'enquête ». L'entreprise Soco nie avoir enfreint la loi anti-corruption britannique.

Le chef du village et ses assistants – Effectuent-ils le sale boulot de Soco ?

Le quatrième allié clé de Soco est un chef traditionnel de la région qui comprend Nyakakoma. Le Mwami (Chef) Ndeze a pris position du côté des responsables de Soco lors de réunions dont le but était d'obtenir le soutien des communautés locales présentes sur les rives du lac Édouard.⁸⁰

Katembo a rencontré l'un des principaux assistants du Mwami, Kamari Birahira, qui exerce un pouvoir considérable à Nyakakoma en tant que bras droit et percepteur des impôts en chef du Mwami.⁸¹ Katembo a réalisé des enregistrements secrets lors de réunions en juin 2012 et juillet 2013, au cours desquelles Birahira lui a offert des pots-de-vin pour qu'il coopère avec Soco. Il n'existe pas de preuves démontrant que Soco l'avait autorisé à le faire.

Birahira a dit à Katembo que le garde était « le verrou » de l'accès au parc des Virunga et que les deux hommes devraient collaborer « pour tirer d'importants bénéfices de Soco ». Les responsables des parcs nationaux qui autorisent Soco à entrer dans le parc « doivent être rémunérés », dit-il. « De l'argent va être payé... à l'ICCN et c'est une grosse somme ». ⁸²

« Tu obtiens ta part et peut-être que tu pourras me donner une petite partie de ce qu'ils te donnent ». ⁸³

Birahira a dit qu'il avait agi sous les ordres du Mwami et de Vunabandi, le député. C'est Vunabandi qui a suggéré de contacter Katembo en premier lieu, a dit Birahira, et le Mwami a ensuite suivi l'affaire avec Vunabandi. ⁸⁴

Le Mwami Ndeze et Birahira étaient tous deux bien connus de Soco. Le chef des opérations de Soco dans l'est du Congo a été enregistré par Gouby en 2012 disant que le Mwami était une « personne très importante » et un « bon ami », et qu'il avait promis de fournir des gens pour accompagner Soco lors d'un survol en hélicoptère.

⁸⁵ Birahira a participé au survol en hélicoptère de Soco à Nyakakoma en juillet 2013 afin de choisir le site du camp de base de l'entreprise, avec Pieter Kock des SSC, le fournisseur en services de sécurité, et le Major Feruzi. ⁸⁶

La manifestation « spontanée » – Soco paie les villageois pour un rassemblement

Soco a usé de son poids financier en remettant de l'argent liquide à des organisations locales, pour donner l'impression que la population soutenait l'exploration pétrolière.

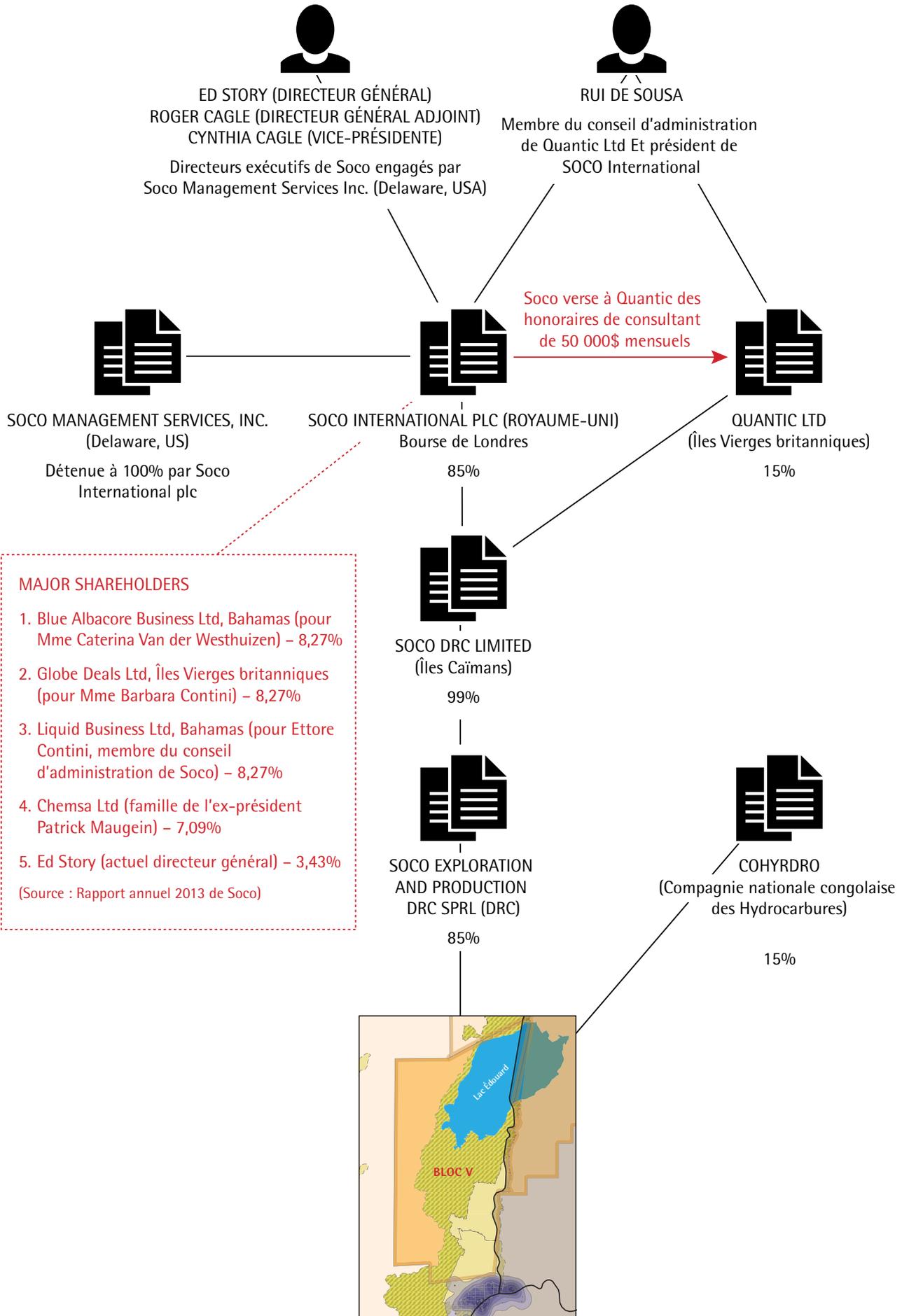
Vers la fin du mois de mars 2012, des militants et des chefs traditionnels se sont réunis dans la ville de Vitshumbi, au bord du lac Édouard, lors d'une réunion portant sur les projets de Soco, la concluant par la signature d'une pétition « condamnant toute exploration et... toute production de pétrole au milieu des Virunga ». ⁹³ Huit jours plus tard, Soco a organisé un rassemblement dans la même ville, avec des musiciens et une banderole proclamant « Soco pour le développement de la station riveraine du lac Édouard ».

À la fin de la journée, une séquence vidéo montre des agents de Soco dans une hutte distribuant des enveloppes contenant de l'argent à 40 organisations locales. Ils leur disent : « Prenez votre enveloppe, d'autres choses viendront plus tard... ne dites pas hein, que Soco a donné de l'argent ou ce genre de choses, on est d'accord ? » ⁹⁴

Lors d'une conversation enregistrée par Gouby trois mois après la manifestation, le superviseur des opérations sur le terrain de Soco dans l'est du Congo, Julien Lechenault, a reconnu que Soco avait payé pour la manifestation. Lechenault, un géologue et ressortissant français qui a travaillé trois ans pour l'entreprise, dit : « de l'argent a été mis à disposition pour faire l'inverse, une anti-manifestation. Complètement idiot mais nous l'avons fait ». Il a ensuite « transmis les vidéos à Kinshasa », probablement pour les médias. Lorsque Gouby lui demande comment il a organisé la manifestation, Lechenault répond : « En fait, c'est via Vunabandi, le ministre. C'est notre ami. Il connaît tout le monde. Il suffit de lui envoyer du cash et c'est réglé ». ⁹⁵

Séparément, dans une vidéo secrète filmée par Gouby au mois de juin 2013, Vunabandi déclare : « Il y a des manifestations qui ont été clôturées, enfin par Soco c'est vrai ». ⁹⁶

Soco n'a pas répondu aux questions de Global Witness qui souhaitait savoir si l'entreprise « avait déjà financé des manifestations publiques au Congo », entre autres celle de Vitshumbi en avril 2012.



2. ARRESTATIONS, VIOLENCE ET INTIMIDATION

Les pots-de-vin et les paiements illicites n'ayant pas suffi pour acheter les opposants à l'entreprise, les sympathisants de Soco ont eu recours à l'intimidation et à la violence pour les réduire au silence. Plusieurs opposants à Soco – des militants, des pêcheurs et des gardes du parc – ont été arrêtés, battus et ont reçu des menaces de mort.

Trois noms sont mentionnés régulièrement dans le cadre de ces arrestations et intimidations : le Major Feruzi, Guy Mbayma et Kamari Birahira. Tous ont été filmés secrètement alors qu'ils proposaient des pots-de-vin et ils sont étroitement liés à Soco. La plupart des incidents ont eu lieu à Nyakakoma.

L'un des membres d'une communauté de pêcheurs de Nyakakoma a été arrêté le 15 juillet 2013 [alors qu'il était sur le point de prendre la parole](#) au sujet de l'impact de la production pétrolière dans l'ouest du Congo – de l'autre côté du pays, dans la seule région congolaise qui produit à présent du brut.⁹⁷ D'après deux témoins, le soldat venu l'arrêter a dit qu'il agissait sur ordre du Major Feruzi. Le pêcheur, accusé par ses ravisseurs d'être un rebelle et de faire campagne contre Soco, a été relâché le jour même, grâce à aux pressions exercées par les militants locaux.

Soco a publié un communiqué niant « toute connaissance ou implication dans les supposés événements » liés à l'arrestation et a déclaré qu'elle allait enquêter en détail.⁹⁸ L'enquête a donné lieu à une déclaration faite par un agent environnemental soustraité par la société, affirmant qu'il était avec Feruzi tout au long de la journée du 16 juillet et qu'il ne voyait pas « comment le Major aurait eu le temps d'arrêter... qui que ce soit au cours des quelques minutes où ils se sont séparés ». ⁹⁹ La déclaration n'est pas convaincante, notamment en raison de l'erreur fondamentale qu'elle contient concernant la date, faisant référence au 16 juillet alors que l'arrestation a eu lieu la veille.

Lors d'un autre incident survenu en septembre 2013 et rapporté par une ONG locale, un militant d'une association locale de défense des droits de l'homme a été arrêté par des agents de la Marine locale au prétexte qu'il avait pris des photos du camp de Soco à Nyakakoma.¹⁰⁰ À l'instar du pêcheur, il a été libéré après un tollé soulevé par les groupes de défense des droits de l'homme.

Selon une source locale, le militant a de nouveau été arrêté au mois de février 2014 après avoir posé une question jugée critique envers Soco lors d'une réunion publique organisée par le Mwami Ndeze, le chef traditionnel. Après son arrestation, il a été tenu de se présenter chaque jour pendant une semaine au bureau de l'agence congolaise de renseignement dans une ville proche. Ils lui ont demandé pourquoi il s'était prononcé



Les communautés du bord du lac Édouard dépendent de ses poissons pour survivre. Soco convoite les réserves pétrolières potentielles du sous-sol.

MENACES DE MORT PAR SMS

Soco dit qu'elles auraient pu venir de ses sympathisants

Au moins six militants congolais à Goma et Nyakakoma ont reçu des menaces de mort par SMS d'expéditeurs inconnus. Un militant, issu d'un groupe de protection de l'environnement basé à Goma, a reçu un SMS en 2011 l'avertissant qu'il aurait des problèmes « tant qu'il continuerait à parler de Soco ». Dans un autre SMS, il a été averti « si tu continues à parler de pétrole, tu vas voir [ce qui va se passer]. Tu devrais faire attention ».

Trois militants ont fui Goma pendant plusieurs mois en 2012, craignant pour leur vie. À l'époque, Global Witness avait écrit et rencontré Soco, l'exhortant à enquêter sur les menaces et à faire savoir à ses alliés congolais et aux médias que l'entreprise « était opposée aux menaces personnelles contre des militants ou autres ». ¹⁰¹ Le consultant de Soco Tim Purcell a déclaré que l'entreprise avait enquêté et qu'elle était convaincue que les messages ne venaient pas directement de la société. ¹⁰²

Lors d'un contact avec un député britannique, la société a déclaré que « Soco ne tolérait pas la violence, les menaces de violence ni les intimidations ». La firme a cependant ajouté qu'elle comptait de nombreux sympathisants dans les Virunga et que « Ça ne nous surprendrait pas complètement si certains d'entre eux avaient utilisé (sans doute la tactique des ONG) la désinformation ou l'intimidation afin de soutenir leur espoir ». L'entreprise a dit qu'elle avait consacré « du temps et de l'argent » dans le but d'éduquer ces sympathisants mais « qu'il n'était pas en son pouvoir de gérer leurs activités ». ¹⁰³

contre Soco et – tout comme d'autres personnes arrêtées pour s'être opposées à l'entreprise – l'ont accusé de promouvoir une révolte et d'aller à l'encontre des volontés du président congolais.

Un groupe congolais de protection de l'environnement a adressé une lettre ouverte au gouverneur régional de la province du Nord-Kivu en septembre 2013, se plaignant de « la campagne d'intimidation soutenue menée par Soco International et son partenaire, l'ICCN, dans le but de faire taire tous ceux qui ne soutiennent pas leur projet d'exploration pétrolière » dans les Virunga.

« Aujourd'hui cette question devient de plus en plus taboue car toute personne physique ou morale qui ose émettre un avis contraire dans le cadre de ce projet s'expose à toute sorte de menace ». ¹⁰⁴

Dans un communiqué de juillet 2013, des ONG congolaises ont identifié le Major Feruzi comme étant à l'origine des intimidations. Feruzi « a été utilisé par Soco International ; son statut de militaire a été utilisé afin de faire taire tout individu qui aurait des questions sur le véritable impact du projet pétrolier ». ¹⁰⁵ La constitution congolaise interdit le recours à du personnel militaire à des fins privées. ¹⁰⁶

Malgré les solides preuves à son encontre, Feruzi a continué son travail d'agent pour Soco. Dans une vidéo filmée secrètement par Katembo ¹⁰⁷, on voit par exemple qu'il a à nouveau essayé de recruter Katembo pour qu'il travaille pour Soco en août 2013.

Lors d'un autre incident, Gaius Kowene, journaliste indépendant pour la Deutsche Welle, la radio internationale allemande, a été attaqué quelques heures après avoir diffusé un reportage critique sur Soco dans les Virunga au mois d'octobre 2013. D'après l'ONG congolaise [Journaliste en Danger](#) ¹⁰⁸, six hommes armés « en tenues militaires » l'ont roué de coups chez lui à Goma et ont volé son ordinateur portable avant de prendre la fuite.

Global Witness n'insinue pas que Soco a consciemment mandaté quelqu'un pour mener une vague d'intimidations dans la région des Virunga, mais elle demande à Soco d'enquêter en profondeur pour voir si l'un de ses alliés est responsable des arrestations ou des violences qui visent des personnes en raison de leur opposition à l'exploration pétrolière.

Des gardes du parc des Virunga poignardés et passés à tabac

Bien que Soco prétende que les autorités des parcs nationaux du Congo sont de son côté, les gardes du parc des Virunga disent qu'ils ont subi la violence des alliés de l'entreprise et cela même, à une occasion, lors d'une simple enquête de routine. Deux des incidents les plus graves se sont produits à Nyakakoma, à l'intérieur du parc.

Le 15 juin 2012, un hélicoptère transportant une délégation d'employés et de sympathisants de Soco s'est posé à Nyakakoma. Lorsqu'un garde des Virunga leur a

demandé le but de leur visite, des membres de la Marine responsables de la protection de l'équipe l'ont saisi à la gorge, frappé et poignardé à la cheville, d'après le témoignage d'un garde présent sur place.

Soco International a déclaré : « Nous ne sommes en aucun cas responsables de l'incident rapporté » et que l'hélicoptère était parti environ 45 minutes avant l'attaque au couteau.¹⁰⁹ Le garde témoin de l'événement réfute cette affirmation, précisant que « des hommes blancs » de la délégation avaient assisté à l'attaque au couteau mais étaient partis sans dire un mot.¹¹⁰

En septembre 2013, Katembo, le garde du parc, s'est rendu à Nyakakoma et a ordonné à un ingénieur de Soco d'interrompre son travail d'installation d'une antenne de communication, lui disant qu'il n'avait pas d'autorisation officielle. Rapidement, Birahira – l'assistant du Mwami – est arrivé avec quatre soldats. Il a confisqué les affaires de Katembo et, selon le garde, lui a dit qu'il espérait que « son corps serait brûlé par la population locale ».

Craignant pour sa sécurité, Katembo a pris la route, allant chercher refuge en Ouganda. Deux jours plus tard, dans la soirée du 18 septembre, [un groupe de soldats l'a arrêté](#) dans la ville de Kanyaboyonga, dans les collines des Virunga.

« Ils ont pris tout ce que j'avais, ils m'ont battu, frappé de partout », dit Katembo, ajoutant que son frère, encore au lycée, et un autre garde du parc avaient reçu des traitements similaires. Ils ont ensuite emmené Katembo à sa base dans la région de Rwindi, où il dit avoir été giflé devant ses gardes. Ensuite, ils « m'ont transporté partout dans Rwindi, pour montrer aux gens que j'avais été arrêté, pour m'humilier ».

Sur le chemin, dit-il, les soldats lui ont passé le Major Feruzi au téléphone, qui lui a dit qu'il pouvait être jeté en prison s'il s'opposait à Soco.

Au siège des renseignements dans la capitale provinciale, Goma, des responsables l'ont accusé de s'opposer à l'exploration pétrolière et au gouvernement et d'envisager de rejoindre le M23, un groupe de rebelles appuyé par le Rwanda qui avait occupé des bandes de terrain à l'est du Congo avant sa défaite à la fin de l'année 2013. Mbayma a fait une apparition lors de son interrogatoire, lui disant qu'il ne s'était pas montré assez respectueux envers ses supérieurs, a déclaré Katembo. Mbayma [a affirmé à Human Rights Watch](#) qu'il n'avait rien à voir avec l'arrestation.

Dans sa cellule, Katembo a de nouveau été battu par d'autres prisonniers. Il a été détenu sans inculpation¹¹¹ et relâché seulement 17 jours plus tard. Même après sa libération, dit-il, il s'est vu contraint de se présenter chaque jour aux services de renseignement à Goma pendant 80 jours.

Lorsque les informations des médias ont établi un lien entre Soco et l'arrestation, l'entreprise a farouchement nié toute implication, disant que « toute allégation sur ce sujet était totalement infondée ». Le communiqué de presse de Soco sur la question incluait, cependant, une déclaration dans laquelle Mbayma justifiait la démarche car Katembo s'opposait à des instructions émanant du président congolais.¹¹²

Mbayma a également rapporté à Radio Okapi que « Monsieur Rodrigue [Katembo] avait suspendu ses travaux [exécutés sur] instruction du Président de la République ». ¹¹³ Katembo a été arrêté pour « opposition à la hiérarchie de l'État », a déclaré Mbayma. Mbayma a continué à attaquer Katembo depuis lors, déclarant dans une lettre ouverte au responsable de l'ICCN le 9 mars 2014 que Katembo était en train de comploter pour « créer des troubles » dans les projets d'exploration de Soco et qu'il s'était « armé jusqu'aux dents », formant des pêcheurs hostiles au Mwami Ndeze pour réaliser des opérations de sabotage. Disant qu'il craignait pour sa propre vie, Mbayma a indiqué qu'il allait assigner un groupe de gardes à sa protection personnelle et a lancé un appel à Soco pour que l'entreprise « soutienne ce choix ». Il a accusé de Mérode de jouer « un jeu dangereux » en soutenant Katembo.¹¹⁴

Le 6 juin 2014, l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature a publié un communiqué informant que Mbayma « ne faisait plus partie de l'ICCN ». Alors qu'aucune raison n'a été donnée concernant ce licenciement, le responsable de l'ICCN, Cosma Wilungula, a signalé à Global Witness que Mbayma était sorti de son mandat en organisant une « campagne de promotion en faveur de l'exploration pétrolière ». Human Rights Watch avait fait savoir que Mbayma avait menacé Katembo de mort – fait nié par Mbayma lui-même.¹¹⁵ Human Rights Watch a également indiqué que Mbayma aurait payé des centaines de dollars à des gardes pour qu'ils participent à des réunions locales dans le but de convaincre les gens de soutenir Soco.



Photo by Brent Stirton/Getty Images for WWF-Canon

Hippopotames à l'intérieur du Bloc 5 – leur nombre est en augmentation dans le parc.

L'attaque armée contre Emmanuel de Mérode

Les gardes ont dû faire face à de grandes difficultés en critiquant Soco, mais les dirigeants de l'entreprise et leurs alliés considéraient que le principal obstacle était le directeur des gardes, de Mérode. Julien Lechenault, de Soco, a dit à Gouby, « Ce qu'on souhaite c'est que de Mérode se fasse virer. S'il s'en va, ça va aller. »¹¹⁶ Sentiment similaire exprimé par Kamari Birahira lors de ses premières rencontres avec Katembo. « À présent l'obstruction repose sur une personne : de Mérode, » dit-il.¹¹⁷

Lescaut, le directeur de Soco pour l'Afrique, a dit à Mélanie Gouby lors d'une conversation enregistrée secrètement en juin 2013 : « Nous avons l'autorisation officielle d'entrer dans le parc et M. de Mérode s'est toujours opposé... Ma grande crainte c'est qu'il y ait un incident qui tombe très mal ». Invité à préciser sa pensée, il a expliqué : « Oh, un véritable incident, qu'il y ait des gens qui sont tués, des choses comme ça ».

« J'ai averti plusieurs fois les autorités de Kinshasa », a-t-il ajouté, soulignant qu'un sous-traitant de Soco avait été kidnappé deux ans auparavant.¹¹⁸

Des événements ultérieurs ont montré à quel point la position de de Mérode était dangereuse. Le 15 avril 2014, il a remis au procureur de la République à Goma un rapport sur les activités de Soco.¹¹⁹ Sur le chemin du retour vers son camp de base à Rumangabo, sa voiture a été criblée de balles tirées par des inconnus. Deux balles l'ont touché, à l'estomac et à la poitrine.¹²⁰ Rien n'ayant été volé, l'embuscade s'apparente plutôt à une tentative d'assassinat.

Plusieurs groupes d'intérêts auraient eu des raisons de s'en prendre à de Mérode – notamment ceux qui font pression pour l'exploration pétrolière ou les trafiquants de charbon de bois et les contrebandiers d'ivoire. Néanmoins, un observateur au moins a mis en avant le moment choisi pour mener l'attaque, relevant un possible lien avec le conflit pétrolier.

Le député belge François-Xavier de Donnea, qui participe à la gestion d'un fonds de soutien aux Virunga, a informé le quotidien belge *La libre Belgique* que le rapport soumis par de Mérode était « un dossier compromettant », ajoutant que le moment où est survenue l'embuscade était « une coïncidence extrêmement troublante ». Il a appelé le Royaume-Uni, pays qui accueille le siège de Soco, à ouvrir une enquête.¹²¹

En réaction, le Président de Soco, Rui de Sousa, a indiqué au journal que « la société Soco International dément fermement ces insinuations totalement fausses, infondées et diffamatoires », en ajoutant « qu'elle était

parfaitement étrangère à l'attaque dont M. de Mérode a été victime, attaque qu'elle condamne fermement ».¹²²

Roger Cagle, Directeur général adjoint de Soco, a réitéré le démenti de Soco au journal britannique le *Times*. « Nous n'avons rien à gagner à agir ainsi. La question à se poser est plutôt, 'Comment parvient-il à rester là-bas alors que [les rebelles du] M23 tuent tout sur leur passage ?' » a-t-il déclaré.¹²³

Après l'attaque contre de Mérode, l'envoi de SMS anonymes menaçants à des militants de Goma opposés à l'exploration pétrolière a repris. L'un d'eux a reçu un SMS le 20 avril 2014 qui disait, « Nous sommes partout où vous passez avec votre équipe. Ne croyez pas que si nous avons raté votre directeur [de Mérode], qu'on peut vous rater aussi ». ¹²⁴ Un autre militant a reçu un SMS le lendemain le mettant en garde contre son opposition à l'exploration pétrolière: « Tu mourras pour rien, comme de Mérode ». ¹²⁵ Au mois de mai, le WWF a dit que des correspondants non identifiés avaient aussi menacé deux membres de son personnel à Goma au sujet de l'opposition à l'exploration pétrolière dans les Virunga. « Un des correspondants a dit 'nous voulons sa tête' », a informé le WWF. ¹²⁶

L'entreprise Soco a déclaré qu'elle « n'avait rien à voir avec les menaces de mort ou les SMS envoyés aux militants des droits de l'homme » (voir également encadré : Menaces de mort par SMS).

3. SOCO ET LES GROUPES REBELLES

Des enregistrements réalisés secrètement montrent que le personnel de Soco a fermé les yeux sur les relations entre leurs fournisseurs de services de sécurité et les groupes rebelles de l'est du Congo et que ces agents semblent avoir payé les rebelles en échange d'un passage sûr vers les éventuels gisements de pétrole du parc. Les enregistrements ne précisent pas de quels agents il s'agit.

Une importante partie du Bloc 5 de Soco est sous le contrôle de groupes rebelles qui se financent grâce au braconnage d'animaux sauvages et au trafic de minéraux et de charbon de bois.

Les rebelles sont l'une des principales préoccupations de Soco. En février 2011, Pieter Kock, l'un des agents de sécurité de Soco, a été kidnappé et détenu pendant deux jours par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe rebelle lié au génocide rwandais de 1994. D'après Katembo, « c'est à partir de ce moment-là que Soco a compris qu'elle devait commencer à travailler avec les groupes armés ». ¹²⁷

Gouby a enregistré un dirigeant de Soco et l'un des sous-traitants de l'entreprise – Julien Lechenault, alors superviseur des opérations de Soco à Goma, et « John », qui se décrit lui-même comme un mercenaire britannique – discutant de la relation de l'entreprise avec les groupes rebelles. ¹²⁸

« Il faut leur donner de l'argent pour pouvoir se déplacer dans la région », dit Julien. John ajoute : « Et tant que tu les paies et fais en sorte qu'ils soient heureux, ils travailleront avec toi ». ¹²⁹

Au fur et à mesure de la conversation, Lechenault devient nerveux et dit à John : « Tais-toi !... Non. Nous avons une journaliste ici. » Il tente ensuite de s'éloigner de la question des paiements, en disant « Nous ne parlons pas à ces gens. C'est pour ça qu'on sous-traite cette merde. » ¹³⁰

La conversation devient ensuite plus vive.

John: Qui leur fournit ce putain d'argent? Vous ou eux?

Lechenault: Les sous-traitants.

John: Nan, tu peux pas t'en sortir comme ça.

D'autres preuves enregistrées secrètement suggèrent que les alliés de Soco ont payé les FDLR ou envisagent de le faire, ainsi que d'autres groupes. Birahira, l'assistant du Mwami, a dit à Katembo :

« Qu'il s'agisse des Mai Mai [milice locale] ou des FDLR, s'ils sont encore dans les parages, il faudra qu'ils obtiennent quelque chose pour ne pas qu'ils gênent les opérations », dit-il. Un autre groupe rebelle, le Nyatura, « recevrait également sa part pour ne pas causer d'ennuis ». ¹³¹

En réponse à cela, Soco a déclaré qu'« aucun de ses employés, consultants ou sous-traitants en sécurité n'a joué un rôle dans le contact avec les rebelles ou leur paiement ». ¹³²

Dans une lettre à Global Witness, Soco ajoute que « les contacts avec les rebelles sont inévitables car ils font partie du fonctionnement de la région. Cependant jamais aucun contact entre Soco ou ses fournisseurs de services de sécurité et un quelconque groupe rebelle congolais n'a été établi par Soco ou ses agents de sécurité. »

« L'entreprise n'a jamais été à l'origine de contacts avec les rebelles et nous n'avons jamais effectué un quelconque paiement aux rebelles », a ajouté l'entreprise.

Un porte-parole de Soco a cependant confirmé à Global Witness que Lechenault et John travaillaient pour l'entreprise : « Nous reconnaissons que nous l'avons engagé », a déclaré le porte-parole en faisant référence à Lechenault, ajoutant que John semblait travailler pour « une organisation engagée pour fournir des services médicaux ».



Julien Lechenault, un dirigeant de Soco au Congo, lors d'une discussion sur les paiements aux rebelles : « On sous-traite cette merde »

« QU'EST-CE QU'ON EN A À FOUTRE D'UN PUTAIN DE SINGE ? »

Les dirigeants de Soco voient uniquement la richesse minérale du parc, ils se soucient peu de sa faune

Le discours officiel de la société Soco est qu'elle veut protéger la biodiversité des Virunga ; mais les dirigeants et les agents de l'entreprise ont dénigré le parc à plusieurs reprises, aussi bien en public qu' en privé.

Roger Cagle, Directeur général adjoint de Soco, a dit au *Financial Times* en 2011 que le gros du bloc de Soco était composé de « savane brûlée ». ¹³³ Rui de Sousa, le Président de Soco et détenteur de parts dans son entreprise congolaise par le biais d'une société offshore, Quantic Limited, ¹³⁴ a déclaré en juillet 2013 que les Virunga « étaient sur le déclin depuis de nombreuses années ». ¹³⁵

En privé, les déclarations sont plus directes. La journaliste Mélanie Gouby a enregistré le superviseur des opérations de Soco au Congo, Julien Lechenault, et un agent de sécurité de Soco, 'John', lors d'une conversation particulièrement franche au sujet des Virunga.

« Ce parc, c'est juste une putain de mine », dit Lechenault. ¹³⁶ « C'est dingue, l'argent qu'on pourrait en tirer ».

« Mais merde, c'est un putain de singe », intervient John. « Qu'est-ce qu'on en a à foutre d'un putain de singe? »

Soco a indiqué dans un communiqué que Julien et John « ne travaillaient plus pour Soco » et que la société « ne cherchera jamais à organiser des opérations dans l'habitat des gorilles de montagne ». ¹³⁷ Les droits pétroliers de Soco jouxtent la zone où vivent les gorilles.

Les attaques de Soco à l'encontre du parc se produisent alors que des politiciens et les alliés locaux de la firme évoquent le déclassement du parc. Dans une lettre du mois d'août 2012, le ministre actuel de l'Environnement a déclaré que le gouvernement congolais pourrait « opter pour une désaffectation partielle ou totale du Parc national des Virunga au profit des activités d'exploration pétrolière ». ¹³⁸

La perspective d'argent issu du pétrole dans l'est du Congo a également attiré l'attention des rebelles du M23. Le Colonel Vianney Kazarama, un porte-parole éminent du M23, a confié à Gouby lors d'une interview en 2012 : « Nous demandons un pourcentage. Ils [Soco] ne peuvent pas exploiter sans nous. » ¹³⁹

Il a ajouté que Vunabandi - le député local, ministre et consultant ponctuel de Soco - lui avait demandé de contrer l'opposition locale au forage pétrolier.

« Il y a des personnes au sein de la population qui n'aiment pas que Soco fasse son travail ici, » a-t-il déclaré. « C'est Vunabandi qui m'a demandé de calmer ces personnes. »

« J'ai dit aux gens, c'est mieux de travailler avec Soco qu'avec l'ICCN. » ¹⁴⁰

L'ATTITUDE CHOQUANTE DE SOCO

Il existe d'importantes preuves des agissements répréhensibles de Soco et de ses alliés. Un dirigeant

de Soco a été filmé alors qu'il admettait avoir financé une fausse manifestation et semblait reconnaître que des sous-traitants avaient versé des sommes d'argent aux rebelles. L'agent de liaison de Soco au sein de l'armée, ainsi que son « point focal » au sein de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ont été filmés alors qu'ils s'attelaient à défendre le projet de Soco, disant à la population qu'elle deviendrait riche si elle coopérait avec l'entreprise. À une occasion, le Major Feruzi - l'agent de liaison qui travaille pour les renseignements militaires congolais et collabore avec les consultants en sécurité de Soco - a été filmé en caméra cachée alors qu'il offrait des milliers de dollars à un garde en chef pour qu'il espionne le conservateur en chef des Virunga. Soco devrait tenter d'expliquer pourquoi des fonctionnaires de l'État s'emploient autant à défendre le projet de l'entreprise, en promettant à ceux qui collaborent de s'enrichir.

Si l'on tient compte du fait que Soco a effectué des paiements directs substantiels à son point focal au sein de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature - d'après le responsable de l'ICCN lui-même - et qu'un puissant député régional recevait également de l'argent mensuellement de Soco pour plaider sa cause, les questions se font plus pressantes encore.

Par son choix de collaborateurs locaux, Soco a créé un climat de peur autour de sa base à Nyakakoma, rendant les choses plus difficiles pour quiconque souhaiterait élever la voix. Étant donné que Soco est basée à Londres, est dirigée par des Américains et possède sa société congolaise via une société enregistrée aux Îles Caïmans, la réaction devrait être internationale. Les autorités américaines et britanniques devraient ouvrir une enquête et la firme devrait se retirer définitivement des Virunga. Soco devrait également commanditer sa propre enquête indépendante sur ses activités congolaises.

Le [code anti-corruption](#) de Soco précise que « le Conseil d'administration est conscient que Soco opère dans un secteur industriel et dans certains pays considérés à haut risque au regard des normes de la loi anti-corruption britannique (*UK Bribery Act*) ». Les éléments montrent clairement que les systèmes et procédures de l'entreprise ne sont pas approuvés.

L'embuscade tendue à de Mérode, qui a eu la chance de s'en sortir vivant, a tiré la sonnette d'alarme. La vie d'un des gardes en chef des Virunga a également été menacée et il a été sauvagement battu après avoir osé se dresser sur le chemin de Soco. Toute enquête commanditée par Soco devrait examiner les cas d'arrestations et d'intimidations des personnes s'étant opposées à l'exploration pétrolière dans les Virunga, tenant compte dans chaque cas de tous les éléments établissant un lien avec l'entreprise ou ses alliés.

Soco a mené six semaines de prospection sismique à l'intérieur du parc dès avril 2014.¹⁴¹ L'accord conclu avec le WWF autorisait Soco à réaliser les tests et à fournir ensuite les données relatives au potentiel pétrolier des Virunga au gouvernement congolais. Roger Cagle a déclaré au *Times* que l'accord « force la RDC [République démocratique du Congo] et l'UNESCO à trouver une sorte d'arrangement, comme cela a déjà été le cas dans de nombreux autres endroits où ils ont procédé à des accommodements dans des sites classés au patrimoine mondial en redessinant les limites et en se mettant d'accord sur certaines activités à réaliser d'une certaine façon ».¹⁴²

Le forage reste une menace pour les Virunga si le Congo tente de déclasser le parc ou de modifier ses limites, ou que Soco vend ses droits à une autre entreprise.

Bien que Guy Mbayma ait été renvoyé par l'ICCN, le Major Feruzi était encore à Nyakakoma pour assurer la sécurité de la base de Soco en août 2014, d'après deux sources qui connaissent bien l'affaire.

De retour à Londres, les directeurs exécutifs de Soco – dont Ed Story et Roger Cagle – ont reçu la prime annuelle maximale de 100% de leur salaire pour la troisième année consécutive, pour « performance

exceptionnelle de l'entreprise et individuelle ». En 2013, les salaires de Story et Cagle s'élevaient respectivement à 3,4 millions de dollars et 2,6 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 550% pour les deux hommes au cours des dix dernières années.¹⁴³ Au cours de cette période, Cagle était responsable de la gestion des risques de l'entreprise, notamment des risques liés à la corruption et à la réputation de la société.¹⁴⁴

Les investisseurs de Soco – parmi lesquels Aviva, Legal & General et l'Église d'Angleterre – devraient pousser l'entreprise à exclure toute activité pétrolière dans les limites actuelles du parc des Virunga et à ouvrir une enquête complète et indépendante pour faire la lumière sur les faits de corruption, les intimidations et les paiements aux rebelles dans le cadre de ce projet.

Si les investisseurs ne sont pas satisfaits des réponses, ils devraient suivre l'exemple du fonds de pension norvégien, qui a vendu ses parts dans l'entreprise Soco à hauteur de 33 millions de dollars en 2013, notamment à cause des préoccupations liées aux activités de l'entreprise dans les Virunga.¹⁴⁵

La conclusion du conflit des Virunga aura un impact sur l'avenir de l'industrie pétrolière naissante du Congo, déterminant si elle pourra aider le Congo à sortir de la pauvreté criante sans saccager ses richesses naturelles et sans déclencher davantage de conflits.

Si le parc des Virunga est ouvert au forage, d'autres parcs moins connus du Congo, tels que le Parc national de la Salonga, dont la superficie est plus vaste que la Belgique, pourraient être les suivants. D'énormes forêts du bassin central congolais ont déjà été subdivisées en blocs pétroliers. Soco suit de près ces richesses potentielles et dit qu'elle a déposé une demande pour « un grand bloc de l'intérieur » du Congo.¹⁴⁶ « Tout le bassin central est un territoire vierge, » a souligné Serge Lescaut, le responsable de Soco pour l'Afrique,¹⁴⁷ « nous devons l'explorer. »

CHRONOLOGIE

1925	Le Parc National Albert est créé par le Roi Albert Ier de Belgique.
1960	Le Congo devient indépendant.
1969	Le parc est renommé Parc national des Virunga.
1979	Le parc des Virunga est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco à la demande du gouvernement congolais.
1991	La société Soco International est créée en tant que filiale de la Snyder Oil Corporation (États-Unis).
1994	Génocide rwandais. Plus d'1,5 million de Rwandais se réfugient dans l'est du Congo, dont des centaines de milliers dans le Parc national des Virunga.
1994	Virunga is classified as a world heritage site in danger by Unesco.
1996	Début de la première guerre du Congo. Les forces de Laurent-Désiré Kabila occupent le nord-est du Congo, y compris une grande partie des Virunga. Elles progressent et s'emparent de Kinshasa en mai 1997 et Kabila devient président, renommant le Zaïre République démocratique du Congo.
Mai 1997	Soco est inscrite à la Bourse de Londres.
Août 1998	La deuxième guerre du Congo éclate, faisant des millions de victimes. Elle prend officiellement fin avec la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale en 2003.
1999	Patrick Maugein et Rui de Sousa achètent une participation dans Soco et deviennent membres du conseil d'administration, respectivement en tant que président et administrateur non exécutif.
Janvier 2001	Joseph Kabila devient Président de la RDC à la suite de l'assassinat de son père.
2003	À l'instar du Conseil international des Mines et Métaux, Shell s'engage à ne pas explorer ni pomper de pétrole dans les sites classés au Patrimoine mondial
Août 2005	Première acquisition en Afrique centrale pour Soco, qui signe un accord pour un bloc pétrolier offshore au Congo-Brazzaville. Une société privée fondée par un conseiller du président, qui a, en tant que directeur de la société pétrolière nationale, supervisé le processus d'appel d'offres pour le bloc, obtient 10% de parts dans le bloc.
Octobre 2005	Maugein et de Sousa, respectivement président et administrateur de Soco, sont cités dans l'enquête officielle sur le scandale lié au programme « Pétrole contre nourriture » en Irak. Ils nient tous deux de quelconques agissements illégaux. L'année suivante, Maugein décède et est remplacé par de Sousa au poste de président.
Juin-juillet 2007	Sept gorilles de montagne sont tués dans les Virunga en l'espace de quelques semaines. Des photos de villageois transportant le cadavre de Senkwekwe, un gorille mâle au dos argenté, sont publiées dans le monde entier.
Décembre 2007	Soco signe un contrat de partage de production pour le Bloc 5 du Graben Albertine, dont la moitié se situe dans le Parc national des Virunga.
Août 2008	Emmanuel de Mérode, défenseur belge de la conservation de la nature, est nommé directeur du Parc national des Virunga.
Juin 2010	Le contrat de partage de production de Soco pour le Bloc 5 est ratifié par décret présidentiel.
Juillet 2010	Selon son profil LinkedIn, le député régional Célestin Vunabandi commence à travailler comme consultant pour Soco. Cette collaboration prendra fin en août 2011.
Décembre 2010	Le Tribunal de Haute Instance de la province du Nord-Kivu donne mandat à un membre du personnel du parc d'enquêter sur les allégations d'activités illicites de Soco.
2010 – 2011	Quelque 5 000 touristes visitent le parc, rapportant plus d'1 million de dollars sur cette période de deux ans.

Février 2011	Le directeur de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) déclare qu'une équipe de responsables de Soco, accompagnée d'un député local, est entrée « de force » dans le parc. Soco nie toute intrusion par la force.
Mars 2011	Le Ministre congolais de l'Environnement suspend l'exploration pétrolière de Soco dans le Bloc 5 et rejette l'évaluation environnementale de la firme, la qualifiant de « superficielle ».
Mai 2011	Soco signe un accord avec l'ICCN en vertu duquel l'Institut autorise Soco à pénétrer dans le parc. Selon le directeur de l'ICCN, de l'argent est versé directement à l'ICCN via Guy Mbayma qui coordonne les activités sur le terrain.
1er juillet 2011	La loi anti-corruption britannique (UK Bribery Act) entre en vigueur.
Septembre 2011	Le Ministère congolais de l'Environnement autorise Soco à réaliser une prospection aérienne dans le Bloc 5.
2011 – 2012	Des militants de la ville de Goma qui s'opposent à l'exploration pétrolière reçoivent des menaces de mort par SMS. Par crainte, trois militants fuient Goma pendant plusieurs mois en 2012.
Mars 2012	Guy Mbayma, le « point focal » de Soco au sein de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature est filmé en caméra cachée alors qu'il déclare aux gardes des Virunga qu'ils recevront « de l'argent, beaucoup d'argent » s'ils soutiennent l'exploration pétrolière et qu'ils seront licenciés dans le cas contraire.
Mars 2012	Des militants et des chefs traditionnels se rassemblent à Vitshumbi et « s'insurgent contre toute exploration et... toute exploitation du pétrole en plein Parc national des Virunga ».
1er avril 2012	Une contre-manifestation pro-exploration pétrolière est organisée à Vitshumbi. Par la suite, des agents de Soco remettent des enveloppes à des organisations locales en leur disant : « Ne dites pas, hein, que Soco a envoyé de l'argent ».
4 avril 2012	Mutinerie d'ex-rebelles au sein de l'armée congolaise et début de la rébellion du M23.
15 avril 2012	Le tourisme et les randonnées d'observation des gorilles dans les Virunga sont suspendus en raison du conflit.
13 juin 2012	Le superviseur des opérations de Soco et un sous-traitant sont filmés en caméra cachée à Goma par Mélanie Gouby pour un documentaire, <i>Virunga</i> . Le sous-traitant déclare que l'opérateur pétrolier de Soco a remis de l'argent aux rebelles. Lechenault répond en disant que les paiements n'ont pas été effectués directement. « C'est pour ça qu'on sous-traite cette merde, » explique-t-il. Soco dément avoir payé les rebelles.
15 juin 2012	Selon un garde témoin de la scène, des membres de la force navale assurant la garde d'une équipe de Soco frappent un garde des Virunga à la cheville à coups de couteau. Soco déclare, « nous ne sommes aucunement responsables de l'incident qui a été signalé ».
Juillet 2012	Une étude de l'International Crisis Group met en garde contre le fait que la découverte d'importantes réserves de pétrole dans l'est du Congo « exacerberait la dynamique des conflits à l'œuvre aux Kivus ».
6 juillet 2012	Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO appelle le gouvernement congolais à « revoir ses autorisations d'exploration et d'exploitation pétrolière et minière et à ne pas en accorder de nouvelles dans les limites » des Virunga.
20 juillet 2012	Soco augmente sa participation dans le Bloc 5 pour passer à 85%.
Septembre 2012	« Le Royaume-Uni s'oppose à l'exploration pétrolière dans les Virunga », déclare le Ministère britannique des Affaires étrangères. Il exhorte le Congo à « respecter pleinement » les conventions internationales qu'il a signées.
20 novembre 2012	Le M23 s'empare de la capitale régionale, Goma, et en garde le contrôle jusqu'au 2 décembre.

29 novembre 2012	Le parlement belge adopte une résolution appelant à l'annulation des permis d'exploration pétrolière à l'intérieur des limites des Virunga.
13 décembre 2012	Le Parlement européen adopte une résolution demandant au gouvernement congolais de protéger les Virunga contre les dommages causés par l'exploration pétrolière.
Mai 2013	La firme Total annonce qu'elle ne cherchera pas à mener des activités d'exploration pétrolière dans les Virunga dans son Bloc 3. En février 2014, Total annonce son engagement à « ne pas intervenir » sur les sites classés au patrimoine mondial.
Mai 2013	Le Major Feruzi, agent de liaison de Soco au sein de l'armée, tente de soudoyer un garde en chef des Virunga – Rodrigue Katembo – pour qu'il espionne de Mérode, le directeur du parc. Il propose que le garde rencontre la société de services de sécurité de Soco, SSC.
4 juin 2013	Le parlement allemand adopte une motion exprimant son inquiétude quant à une possible exploration pétrolière dans le Parc national des Virunga.
Juillet 2013	Le Major Feruzi présente le garde en chef des Virunga à Pieter Wright de la société SSC, le décrivant comme étant « mon chef ». Les trois hommes discutent des moyens de trouver des gardes fiables pour collaborer avec Soco. Le garde se voit remettre une enveloppe contenant 50\$, Wright lui disant que c'est « juste pour dire merci ».
Juillet 2013	Un membre du comité des pêcheurs de Nyakakoma – site du camp de base de Soco – est arrêté, apparemment sur ordre du Major Feruzi, peu avant le discours qu'il doit prononcer sur l'exploitation pétrolière.
Septembre 2013	Le WWF introduit une plainte contre Soco, accusant la firme d'avoir « violé de multiples dispositions des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ». 148 Soco conteste les accusations portées contre elle.
Septembre 2013	2013 Un militant d'une association locale de défense des droits de l'homme est arrêté par des officiers de la marine pour avoir prétendument pris des photos du camp de Soco à Nyakakoma.
Septembre 2013	Après s'être opposé à la construction d'une antenne de communications, le garde du parc Rodrigue Katembo est arrêté, menacé et passé à tabac par les forces de sécurité gouvernementales qui soutiennent Soco, avant d'être détenu sans aucune inculpation pendant 17 jours. Soco nie toute implication, bien que dans son communiqué, elle ait cité son allié Guy Mbayma justifiant l'arrestation.
Novembre 2013	Défaite du M23 lors de l'offensive de l'armée congolaise appuyée par l'ONU. Violents combats à l'intérieur et autour du parc.
Février 2014	Le parc des Virunga est rouvert aux touristes.
15 avril 2014	Emmanuel de Mérode est blessé par balles lors d'une tentative d'assassinat. Il venait de remettre un rapport sur les activités de Soco au procureur général à Goma plus tôt dans la journée.
17 avril 2014	Première du long-métrage documentaire <i>Virunga</i> au Festival du film de Tribeca à New York, comprenant des séquences filmées en caméra cachée montrant des employés et des sympathisants de Soco au Congo.
Avril 2014	Des menaces sont envoyées par SMS à des militants locaux à Goma. L'un dit : « Ne croyez ps ke [pas que] si ns [nous] avons raté votre directeur [de Mérode] k'on [qu'on] peut vs [vous] rater aussi ».
Avril 2014	Soco entame six semaines de prospection sismique dans le lac Édouard, à l'intérieur du parc des Virunga.
Mai 2014	Le WWF déclare que deux membres de son personnel à Goma ont reçu des menaces de mort.
11 juin 2014	Soco émet un communiqué conjoint avec le WWF. La firme déclare qu'elle mettra fin à ses activités pétrolières aux Virunga à moins que l'Unesco et le gouvernement de la RDC ne conviennent que de telles activités « ne sont pas incompatibles avec son statut de patrimoine de l'humanité ». Le WWF retire sa plainte auprès de l'OCDE. Un communiqué de Global Witness souligne que l'annonce de Soco pourrait être un stratagème.

RÉFÉRENCES

- 1 Selon les données de la Bourse de Londres du 30 avril 2014, Soco figure parmi les 200 plus grandes sociétés du Royaume-Uni en termes de capitalisation boursière.
- 2 Communiqué de Soco, 19 décembre 2012, « Soco's statement on the European Parliament's joint resolution on the DRC, and the Belgian government's resolution to protect Virunga national park », <http://www.socointernational.co.uk/socos-statement-on-the-european-parliaments-joint-19-December-2012>.
- 3 The Times, 11 juin 2014, « Mountain gorillas in the midst of battle for oil in Africa's oldest national park », <http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article4114929.ece>. Il a déclaré au *Times* : « Cela force la RDC et l'Unesco à en arriver à certains arrangements, comme on en a eu la preuve dans beaucoup d'autres endroits où ils ont fait des arrangements dans les sites classés au patrimoine mondial en redessinant les limites ».
- 4 « More than 30,000 fishermen rely on Lake Edward in Virunga for their livelihoods. » – WWF, 12 juin 2012, <http://blogs.wwf.org.uk/blog/wildlife/virunga-how-can-soco-call-this-a-burnt-out-savannah/>.
- 5 Wall Street Journal, 17 mai 2013, « Total Rules Out Oil Exploration in Congo's Virunga National Park », <http://online.wsj.com/article/BT-CO-20130517-703772.html>.
- 6 Communiqué conjoint de SOCO International plc ('SOCO') et du WWF, 11 juin 2014, <http://www.socointernational.co.uk/joint-statement>.
- 7 WWF, 11 juin 2014, « Oil company Soco not to drill in Virunga World Heritage Site », http://wwf.panda.org/wwf_news/?223211/Oil-company-Soco-not-to-drill-in-Virunga-World-Heritage-Site
- 8 Bourse de Londres (au 30 avril 2014), tiré de London Stock Exchange, 2014, List of All Companies, disponible sur : <http://www.londonstockexchange.com/statistics/companies-and-issuers/list-of-all-companies.xls>. Le chiffre d'affaires de Soco était de 621,6 millions de dollars en 2012, et de 608,1 millions de dollars en 2013. Voir Soco International, Annual Report and Accounts, 2013, p. 11. « En 1991, SOCO International, Inc. (« SOCO International ») a été formée en tant que société détenue à 90% par la Compagnie et à 10% par Edward T. Story, qui est également devenu Président de SOCO International. », Snyder Oil Corporation, Circulaire de sollicitation de procuration pour l'assemblée annuelle des actionnaires prévue le 20 mai 1998, EDGAR online, http://google.brand.edgar-online.com/EFX_dll/EDGARpro.dl?FetchFilingHtmlSection1?SectionID=57391-53305-60296&SessionID=LiOdFF6350Fnk27.
- 9 Soco International a été enregistrée au Royaume-Uni le 10 janvier 1997, voir la liste des sociétés du Tribunal de commerce britannique (UK Companies House). STATE magazine, non daté, « Roger Cagle's Lofty Aspirations », http://statemagazine.okstate.edu/Roger_Cagle.
- 10 Voir, par exemple, communiqué de Soco du 24 mars 2003, « SOCO est une société internationale d'exploration et de production de pétrole et de gaz, dont le siège se situe à Londres. La Société a des intérêts au Vietnam, en Mongolie, au Yémen, en Libye, en Tunisie, en Thaïlande et en Corée du Nord, et des activités de production au Yémen, en Tunisie et en Mongolie », <http://www.socointernational.co.uk/index.php?cID=42&Type=news>.
- 11 Daily Mail, 20 février 2008, « City interview: Soco boss, Ed Story », <http://www.thisismoney.co.uk/money/markets/article-1618870/City-interview-Soco-boss-Ed-Story.html>.
- 12 Rapport annuel 1999 de Soco, page 7.
- 13 Rapport annuel 1999 de Soco.
- 14 Rapport annuel 2006 de Soco.
- 15 Enregistrement clandestin au Congo Brazzaville du 5 juin 2013.
- 16 Commission indépendante chargée d'enquêter sur le programme « pétrole contre nourriture », 27 octobre 2005, « Report on Programme Manipulation », pp. 176-189.
- 17 Wall Street Journal, 11 mars 2004, « The Oil-for-Food Scandal », par Therese Raphael, <http://online.wsj.com/news/articles/SB107896733191552156>.
- 18 Voir Global Witness, 2005, « Congo oil trading scandal implicates top government officials », <http://www.globalwitness.org/library/congo-oil-trading-scandal-implicates-top-government-officials> et le Rapport annuel 2008 de Soco (p. 2) qui signale que l'AOGC détenait une participation de 10% dans Marine XI.
- 19 Selon le Rapport annuel 2004 de Soco (p. 50), Patrick Maugein et Rui de Sousa « ont un intérêt » dans Quantic Limited. Quantic a une participation de 15% dans la société qui détient les avoirs de Soco au Congo Brazzaville, voir Rapport annuel 2013 de Soco (p. 88).
- 20 The Times, 26 septembre 2013, « Tempus: waiting for hoopla over Zoopla », Martin Waller, <http://www.thetimes.co.uk/tto/business/columnists/article3879073.ece> (réservé aux abonnés). Pour les notations « surperformance » de BMO Capital Markets et RBC Capital, voir : <http://www.mideasttime.com/soco-internationalplc-receives-outperform-rating-frombmo-capital-markets-sia/119210/>, 15 avril 2014, et <http://www.americanbankingnews.com/2014/08/28/rbc-capitalreiterates-outperform-rating-for-socointernational-plc-sia/>, 21 mai 2014.
- 21 Le bloc 5 de Soco International a été approuvé par l'Ordonnance no. 10/044 du 18 juin 2010 telle que publiée au Journal Officiel du Congo, 22 juin 2010.
- 22 Lettre de Cosma Wilungula au « Procureur Général près la Cour d'Appel de Goma », 17 février 2011.
- 23 Témoignage de gardes du parc.
- 24 Lettre de Cosma Wilungula au « Procureur Général près la Cour d'Appel de Goma », 17 février 2011. La plainte a été transmise à la Cour suprême à Kinshasa mais selon une source bien informée, on n'a plus jamais entendu parler de cette affaire.
- 25 Bloomberg, 17 février 2011, « Congo's Wildlife Authority Says That it Presses Charges Against Soco », Michael Kavanagh, <http://www.bloomberg.com/news/2011-02-17/congo-s-wildlife-authority-presses-charges-against-soco.html>.
- 26 Ministère de l'Environnement, 17 mars 2011, « Communiqué de presse: Le gouvernement congolais suspend la prospection pétrolière pour sécuriser le Parc des Gorilles de Montagne », disponible sur : http://www.rse-et-ped.info/IMG/pdf/RDC_Ministere_cp-17mars11_1_.pdf.
- 27 Lettre de José Endundo au Premier Ministre congolais, mars 2011, « Concerne: CPP-RDC/ SOCO – Bloc V Rift albertin (PNVI) », No. 665/ CAB/MIN/ECN-T/27/JEB/011.
- 28 Rapport annuel 2012 de Soco, p. 18.
- 29 Courriel envoyé par Soco International à Global Witness en octobre 2012, mentionnant que l'accord avait été signé par « deux hauts responsables de l'ICCN (le Président du Conseil d'administration et l'Administrateur Délégué Général) ». L'Administrateur Délégué Général de l'ICCN est Cosma Wilungula. Le Président était Yves Mobando Yogo, qui est également Président de la Commission Ressources Naturelles de l'Assemblée Nationale chargée de discuter la loi sur les hydrocarbures.
- 30 L'accord entre Soco International et l'ICCN a été mentionné pour la première fois par la firme dans un document public 10 mois après avoir été signé, dans le Rapport annuel 2011 de Soco publié en mars 2012, qui faisait allusion à un « accord de coopération avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) » mais donnait peu d'autres détails. Ce n'est qu'en octobre 2012 que Soco a précisé la date de l'accord et confirmé que la firme payait « certaines charges à l'ICCN ». Puis, en mars 2013, le Rapport annuel 2012 de Soco a été publié, disant que « SOCO paie des charges à l'ICCN pour observer nos activités à l'intérieur du parc et contribuer aux frais encourus pour mettre des gardes à disposition ». En dépit du conflit d'intérêts posé par le fait que Soco finance les personnes observant son travail, la firme qualifiera par la suite à plusieurs reprises les membres de l'ICCN d'« observateurs indépendants » – par exemple dans un communiqué datant d'août 2013 qui s'abstient de mentionner l'accord conclu entre Soco et l'ICCN. (<http://bit.ly/1wMrKek>).
- 31 Soco International, 29 avril 2014, « Soco Comments on Unfounded Allegations and Inaccuracies on the Company's Current Activities in Virunga National Park », <http://www.pnewswire.co.uk/news-releases/soco-comments-on-unfounded-allegations-and-inaccuracies-on-the-companys-current-activities-in-virunga-national-park-257212721.html>. Voir également Rapport annuel 2012 de Soco p. 36 : « Soco a obtenu le droit d'accéder au Parc national des Virunga en vertu d'un accord conclu avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ou ICCN, qui existe pour protéger le parc, sa biodiversité et sa population. Soco paie des charges à l'ICCN pour superviser nos activités à l'intérieur du parc et contribuer aux frais encourus pour mettre des gardes à disposition ».

- 32 Entretien de Global Witness avec Cosma Wilungula, 3 juin 2014. Interrogé à propos des montants versés par Soco en vertu de l'accord de 2011, il a répondu : « Ces chiffres ne sont en général pas connus... Je ne dispose pas d'un montant exact à vous donner ». Dans un courriel du 27 mai 2014, Global Witness a demandé à Soco : « Quel montant Soco a-t-elle payé à l'ICCN aux termes de l'accord conclu en mai 2011 entre les deux organisations ? Pourquoi Soco n'a-t-elle pas publié l'accord ? Quelle partie du montant versé par Soco a été reçue par le Parc national des Virunga et quelles preuves en avez-vous ? » Soco n'a pas répondu à ces questions.
- 33 Soco a posté sur son site web en mai 2014 le protocole d'accord conclu en novembre 2013 avec l'ICCN. L'accord autorise Soco à « avoir accès, pénétrer et circuler dans le Parc ». Soco a accepté de verser un montant forfaitaire mensuel de 15 000\$ (soit 180 000\$ par an) à l'ICCN. « Protocole d'accord relatif à l'accompagnement et au suivi écologique valant autorisation d'entreprendre des travaux de recherches scientifiques dans le parc national des Virunga », 6 novembre 2013. Signé par Serge Lescaut pour Soco et Cosma Wilungula pour l'ICCN : <http://www.socointernational.com/private/downloads/62dhfdfs5ekg0swcs8w8osogk/2013%201106%20Protocole%20Accord%20entre%20SOCO%20-%20ICCN.pdf>.
- 34 Lettre de l'Administrateur Délégué Général de l'ICCN, Cosma Wilungula, 3 avril 2012, au Directeur Général Adjoint de Soco en République démocratique du Congo : « L'ICCN vous a autorisé, par sa lettre n°0167/DG/BDG/KBY/2012 du 01/03/2012, d'effectuer une première mission au Parc National des Virunga (PNVi) [afin d'examiner] la possibilité de concilier la conservation de l'unique et irremplaçable biodiversité dont regorge le PNVi... et l'exploitation pétrolière », <http://www.socointernational.com/private/downloads/a4t0fr9pcv4gc0oksgcwkkcks/2012%200403%20courrier%20Collaboration%20SOCO-ICCN.pdf>.
- 35 Ibid.
- 36 Ministre de l'Environnement, 9 septembre 2011, Arrêté Ministériel, <http://bit.ly/1tOehyb>.
- 37 Lettre de José Endundo adressée au Premier Ministre congolais, mars 2011, « Concerne: CPP-RDC/SOCO – Bloc V Rift Albertin (PNVi) », No. 665/CAB/MIN/ECN-T/27/JEB/011 : « De retour de mon voyage au Mexique, je constate que l'intervention de mon Ministère dans le dossier concernant l'exploitation pétrolière dans le Bloc V du Rift Albertin, qui couvre une grande partie du Parc national des Virunga, a donné lieu à une lettre de mon collègue du Ministère des Hydrocarbures et à une polémique dans la presse ».
- 38 Compte-rendu de la réunion entre le Ministère de l'Environnement, l'ICCN et Soco, 27 mars 2012, vu par Global Witness.
- 39 « Au cours des six dernières années, moins de 300 gardes ont été mis à disposition pour protéger l'ensemble du parc ». Extrait de Virunga National Park, 2014, « Four Women Join the Ranks of Virunga's Park Ranger Force », <http://virunga.org/news/four-women-join-the-ranks-of-virungas-park-ranger-force/>.
- 40 Pour des informations détaillées à propos des gorilles assassinés, voir National Geographic, « Who murdered the Virunga gorillas? » par Marc Jenkins, juillet 2008, <http://ngm.nationalgeographic.com/2008/07/virunga/jenkins-text>.
- 41 Alliance Virunga, non daté, http://virunga.org/wp-content/uploads/2013/10/VR-ENG-LISH-LONG_FINAL-2.pdf.
- 42 BBC, 26 octobre 2012, « Virunga National Park: DR Congo rangers killed », <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-20092835>.
- 43 Ordonnance-Loi 69-014 du 22 août 1969 sur la conservation de la nature, article 3, disponible sur : http://assets.wwf.org.uk/downloads/oeed_appendix_for_website.pdf. « Les terres domaniales situées dans les réserves intégrales ne peuvent être ni cédées ni concédées. Elles ne peuvent recevoir d'affectation incompatible avec la protection de la nature ».
- 44 Loi relative à la conservation de la nature, février 2014, article 25 : « Toute activité incompatible avec les objectifs de la conservation est interdite dans les aires protégées... est nul tout droit accordé dans les limites des aires protégées », <http://www.digitalcongo.net/article/97993#3>.
- 45 Ibid., article 19 : « Pour raison d'intérêt public, de recherche scientifique et dans le cadre de la délivrance des permis et certificats visés aux articles 64 à 67 de la présente loi, un décret délibéré en Conseil des ministres peut déroger aux mesures de protection prévues par la présente loi. La dérogation ne peut être accordée qu'à condition qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante et qu'elle ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des spécimens des espèces de faune et de flore concernées dans leur aire de distribution naturelle. » <http://www.digitalcongo.net/article/97993#3>.
- 46 Décision du Comité du patrimoine mondial de juin 2013, citée dans la plainte déposée contre Soco par le WWF auprès de l'OCDE, p. 15, disponible sur : http://assets.wwf.org.uk/downloads/20130918_wwf_oeed_complaint_against_soco.pdf.
- 47 Réponse de Soco à la BBC à propos du film le 24 avril 2014, <http://bit.ly/1pPpKxi>.
- 48 Soco International, 2014, « Block V and the Virunga National Park », <http://www.socointernational.com/current-status>.
- 49 Contrat de partage de production entre la RDC et Soco International sur le Bloc 5, novembre 2007, disponible sur : http://mines-rdc.cd/fr/documents/Hydro/contrat_rdc_dominion_soco_cohydro.pdf.
- 50 Mark Power, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Royaume-Uni à Kinshasa a réitéré la position du gouvernement britannique le 4 mai 2014 : « Notre déclaration sur cette question, émise à l'origine en septembre 2012, vaut la peine d'être répétée ici car je suis souvent interrogé à propos de notre position : « Le Royaume-Uni s'oppose à l'exploration pétrolière dans les limites du Parc national des Virunga, un site du patrimoine mondial inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine « en péril ». Nous en avons informé SOCO et recommandons vivement au Gouvernement de la RD Congo de respecter pleinement les conventions internationales dont il est signataire. Voir : « Conservation, development and danger in Virunga National Park » : <http://blogs.fco.gov.uk/markpower/2014/05/04/conservation-development-and-danger-in-virunga-national-park/>.
- 51 La résolution du Parlement belge a été adoptée le 29 novembre 2012 et peut être consultée ici : <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/53/2350/53K2350011.pdf>. La résolution du Parlement européen a été adoptée le 13 novembre 2012 et peut être consultée ici : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0511+0+DOC+XML+V0//FR>. La résolution du Parlement allemand a été adoptée le 4 juin 2013 et peut être consultée ici : <http://savevirunga.files.wordpress.com/2012/04/german-parliament-motion-eng.pdf>. Pour de plus amples informations, voir « Virunga: The real price of energy » dans Energy Post, le 2 août 2013 : <http://www.energypost.eu/index.php/virunga-the-real-price-of-energy/>.
- 52 « Le Major Feruzi a été nommé agent de liaison militaire par les FARDC pendant la durée des activités de Soco dans la région. » Soco, 26 juillet 2013, « Statement on allegations », qui n'est plus disponible sur le site internet de Soco. Encore disponible sur le site 'Save Virunga' : <http://savevirunga.com/2013/07/26/july-15th-breaking-news-new-cases-of-intimidation-and-arrests-of-local-community-leaders-opposing-oil-exploration-in-virunga-np/>
- 53 Document du Parquet de Grande Instance du Nord-Kivu à Goma, 13 décembre 2010, vu par Global Witness.
- 54 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 12 mai 2013, inclus dans le documentaire Virunga (2014).
- 55 Ibid.
- 56 Ibid.
- 57 Source travaillant dans les parcs nationaux du Congo.
- 58 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 12 mai 2013.
- 59 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 10 juillet 2013.
- 60 Réponse de Soco à la BBC à propos du film, 24 avril 2014, http://www.bbc.co.uk/news/entertainment-arts-27135382#?utm_source=twitterfeed&utm_medium=twitter
- 61 Ibid.
- 62 « Pieter Kock, SSC » a participé aux opérations de Soco dans le Bloc 5 d'après une « Déclaration au sujet des accusations » datée du 26 juillet 2013, qui n'est plus disponible sur le site internet de Soco (voir ci-dessus). Lorsque Pieter Kock a été kidnappé par des rebelles en 2011, « M.Cagle (Directeur général adjoint de Soco) a déclaré que le ressortissant sud-africain travaillait pour Demining Enterprises International, un dispositif de sécurité sud-africain » au *Financial Times*, 16 février 2011, « Congolese rebels release security contractor », <http://www.ft.com/cms/s/0/abff905e-3a11-11e0-a441-00144feabd0c.html#axzz31E0G0Sqs>.
- 63 Site internet de DEI : « DEI also has a sister company (Specialised Security Consultants) that provides additional services such as security advisers, to meet our clients' requirements in Africa, as well as around the globe », <http://www.idemining.com/> dernier accès le 09/05/14. En abrégé DTS.

- 64 Lettre de l'Administrateur délégué général de l'ICCN, Cosma Wilungula, à Soco, 3 avril 2012, au Directeur général adjoint de Soco en République démocratique du Congo : « Je viens juste de nommer le directeur du Département technique et scientifique, comme point focal de Soco à l'ICCN ».
- 65 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 21 mars 2012.
- 66 Ibid.
- 67 Ibid.
- 68 Lettre de Guy Mbayma, 31 octobre 2013, au Directeur général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).
- 69 Enregistrement en caméra cachée à Kinshasa, Congo, 27 novembre 2013.
- 70 Voir <http://www.plan.gouv.cd/ministre.php>.
- 71 Par exemple: Digital Congo, 24/7/10: « Forage pétrolier on-shore au Bas-Congo par la société SOCO : pari gagné de Joseph Kabila! » (<http://www.digitalcongo.net/article/68671>); Le Climat Tempéré, 17/8/10, « Bientôt de l'or noir au Nord-Kivu » (<http://www.leclimat.cd/News/Details/Provinces/bientot-lor-noir-au-nord-kivu>).
- 72 Sur les réunions avec des ONG et des élus locaux, voir l'article de *Le Climat Tempéré*, mentionné ci-dessus. Pour les réunions avec les communautés locales, voir le profil LinkedIn de Vunabandi, mentionné plus haut.
- 73 Enregistrement en caméra cachée à Kinshasa, le 10 décembre 2013.
- 74 Phrase complète : « Bon, bien sûr il faudrait que toutes les fois où je faisais les descentes, où toutes les fois où je faisais ces exercices, on devait m'indemniser et chaque mois j'étais engagé c'est vrai. »
- 75 Profil LinkedIn de Célestin Vunabandi, <http://www.linkedin.com/pub/celestin-vunabandi/44/716/137> (consulté le 22 mai 2014).
- 76 Enregistrement en caméra cachée à Kinshasa, Congo, 10 décembre 2013.
- 77 Note de sécurité de Soco (Brochure sur la procédure de voyage au Bloc V et information adressée aux visiteurs), décembre 2011. Voir aussi son profil LinkedIn (<http://bit.ly/1182LdK>). Sur le fait que Damas Vunabandi est le frère de Célestin Vunabandi: sources locales, s'étant exprimées sous le couvert de l'anonymat, lors d'entretiens les 5 et 6 juin 2014.
- 78 Entretien de Global Witness avec des militants locaux.
- 79 L'Avenir, « Forage pétrolier on-shore au Bas-Congo par la société SOCO : pari gagné de Joseph Kabila ! », 24 juillet 2010, <http://www.digitalcongo.net/article/68671>.
- 80 Entretiens de Global Witness avec des personnes du Nord-Kivu qui témoignent de la présence du Mwami aux réunions avec Soco.
- 81 Concernant la position de Kamari comme numéro deux du Mwami à Nyakakoma, nos sources comprennent un garde du parc et des sources du Nord-Kivu.
- 82 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 26 juillet 2013.
- 83 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 25 juin 2012.
- 84 Dans la conversation enregistrée, Kamari se souvient d'une conversation avec Vunabandi : « La dernière fois que j'ai parlé au ministre... il m'a demandé : 'Kamari, Rodrigue c'est un Mututsi ou un Mundande ?' Je lui ai dit: 'Non, c'est un Muhavu'. Il a répondu : 'On dirait un de tes proches, pourquoi tu n'en parles pas avec lui ? Comme ça on pourrait parvenir à un accord avec lui afin de suspendre le blocage et commencer la recherche de nos ressources.' » Plus tard dans la conversation, il dit : « Nous parlerons avec le Mwami aujourd'hui et le Mwami parlera au ministre et ils vous contacteront directement en personne, c'est bien ça ? La sécurité des gens de Soco doit être assurée par l'agent Rodrigue et ses hommes, mais cela reste entre nous (cela doit rester secret), tu me suis ? Parce que ce sont des personnes puissantes également, donc tout ce que nous pouvons faire on le fait comme ça ».
- 85 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 13 juin 2012.
- 86 Soco International, 26 juillet 2013 « Statement on allegations », n'est plus disponible sur le site internet de Soco (voir ci-dessus). Entretiens de Global Witness avec des personnes du Nord-Kivu qui témoignent de la présence du Mwami lors de réunions avec Soco.
- 87 UK Bribery Act 2010, Articles 6 et 7, disponibles sur: http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/23/pdfs/ukpga_20100023_en.pdf.
- 88 « Les agents peuvent être des agents tiers, des consultants, des distributeurs, des partenaires de joint ventures, ou autres. » Site internet de la Commission boursière américaine :- <http://www.sec.gov/spotlight/fcpa.shtml>.
- 89 Jones Day, 2010, « Uncle Sam is Watching », <http://www.jonesday.com/files/Publication/22897a58-0ee6-4985-b201-bf0f16cde04d/Presentation/PublicationAttachment/978494d7-64f8-42e8-8ace-c87843c7d6b5/unclesam.pdf> : « Selon les autorités américaines, même si la société mère n'autorise pas explicitement les actes illicites de la filiale, elle peut cependant engager sa responsabilité si elle était au courant et s'est mise en défaut de mettre un terme aux actes illicites (ce qui pourrait être constitutif d'autorisation implicite) ; si elle a agi avec « aveuglement délibéré » (en connaissant la forte probabilité d'un pot-de-vin et ayant pris des mesures pour éviter d'apprendre le fait) ; ou si elle a découvert les actes illicites après les faits et a ensuite accepté des avantages monétaires issus desdits actes ».
- 90 Rapport annuel 2012 de Soco, p. 59.
- 91 Voir Soco International Plc, 20 août 2010, « Notice of Extraordinary General Meeting » (http://www.socointernational.co.uk/cache/downloads/e3evuq96c5k4kccgo80o-0co48/2010_egm_circular_-_bualuang_disposal-.pdf, p. 18 : « Edward Story et Roger Cagle disposent d'accords de services datant tous les deux de mai 1997 avec SOCO Management Services, Inc., une filiale à cent pour cent de l'entreprise, raison pour laquelle ils sont employés respectivement en tant que Président du groupe et Directeur général et en tant que Vice-Président exécutif, Directeur général adjoint et Directeur financier. » Le Rapport annuel 2013 de Soco (p.45)
- précise que les contrats de M. Story et de M. Cagle avec l'entreprise datent du 14 mai 1997. Soco Management Services, Inc. est une société basée au Delaware (États-Unis), enregistrée sous le numéro 2698180.
- 92 Loi no. 05/006 du 29 mars 2005 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal dite « loi anti-corruption » : Article 147bis (2) : la corruption est : « le fait d'offrir ou d'octroyer directement ou indirectement à un agent public ou à tout autre personne des sommes d'argent, tout bien ayant une valeur pécuniaire ou tout autre avantage tel qu'un don, une faveur, une promesse ou un gain pour lui-même ou pour autrui personne physique ou morale en vue de l'accomplissement ou de l'omission d'un acte dans l'exercice de ses fonctions ».
- 93 Communiqué final de l'atelier de réflexion sur la problématique de l'exploration et l'exploitation du pétrole du Bloc V du Rift Albertin par la multinationale Soco, 24 mars 2012, Vitshumbi, disponible à l'adresse : <http://savevirunga.files.wordpress.com/2012/04/vitshumbi-communique3a9-final.pdf>
- 94 Enregistrement en caméra cachée à Vitshumbi, dans l'est du Congo, 1er avril 2012.
- 95 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 30 juillet 2012.
- 96 Enregistrement en caméra cachée à Kinshasa, Congo, 30 juin 2013.
- 97 IDPE, 28 septembre 2013, « Indignation in the face of intimidating behavior on the part of the SOCO-ICCN coalition », Lettre ouverte au gouverneur du Nord-Kivu, http://www.congoforum.be/updocs/28-09-13%20Lobbying%20SOCO-ICCN_EN.pdf.
- 98 Soco International, 26 juillet 2013, « Statement on allegations », n'est plus disponible sur le site internet de Soco (voir ci-dessus).
- 99 Ibid.
- 100 IDPE, septembre 2013 (voir ci-dessus).
- 101 IDPE, septembre 2013 (voir ci-dessus).
- 102 Réseau CREF, CREDDHO, IDPE et SOPR, 24 juillet 2013, « Communiqué de presse n°01/2013 du Consortium... sur la gestion durable des ressources naturelles du parc national des Virunga ».
- 103 Constitution de la République démocratique du Congo, Article 188: « Les Forces armées sont républicaines. Elles sont au service de la Nation toute entière. Nul ne peut, sous peine de haute trahison, les détourner à ses fins propres. Elles sont apolitiques et soumises à l'autorité civile ».
- 104 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 13 août 2013. IDPE, septembre 2013 (voir ci-dessus).
- 105 Lettre de Patrick Alley, directeur de Global Witness, à Roger Cagle, 17 octobre 2012.
- 106 Ibid.
- 107 La lettre date de 2012.
- 108 Journaliste en danger (JED), 11 octobre 2013, « Armed men attack foreign correspondent in Democratic Republic of Congo », http://www.ifex.org/democratic_republic_of_congo/2013/10/11/armed_attack/.

- 109 Soco, 16 juin 2012, « Statement on the Helicopter Incident/Virunga National Park on 15 June 2012 », <http://www.socointernational.co.uk/statement-on-the-helicopter-incident-virunga>.
- 110 Entretien enregistré avec un garde dans l'est du Congo, 25 juin 2012.
- 111 Synchronicity Earth, 3 octobre 2013, « Joint statement of NGOs on the arrest of Virunga Park Ranger, Rodrigue Katembo Mugaruka », <http://www.synchronicityearth.org/blog/2013/10/pressrelease-virunga-park-ranger-rodrigue/>.
- 112 Soco, 1er octobre 2013, « Statement in response to recent media allegations », <http://bit.ly/XXPLQK>.
- 113 Radio Okapi, 24 septembre 2013, « Nord-Kivu: le conservateur principal du parc des Virunga aux arrêts à Goma », <http://bit.ly/1sO2zlh>.
- 114 Lettre de Guy Mbayma, 9 mars 2014, au Directeur général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).
- 115 Human Rights Watch a expliqué dans son rapport du 4 juin 2014 (RD Congo : Il faut enquêter sur les attaques visant les détracteurs d'un projet pétrolier) : « Katembo a confié à Human Rights Watch que le 3 septembre, Dr. Guy Mbayma Atalia, le directeur technique et scientifique de l'ICCN et le Point Focal SOCO à l'ICCN à cette période, l'avait prévenu que s'il continuait de s'opposer aux activités de SOCO dans le parc, il serait tué. Dans un entretien avec Human Rights Watch le 23 avril 2014, Mbayma a nié cette accusation et a déclaré n'être en rien impliqué dans l'arrestation de Katembo. »
- 116 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 14 juin 2012.
- 117 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 25 juin 2012.
- 118 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 5 juin 2013.
- 119 France 24, Le responsable belge d'une réserve attaqué par balles en RDC, 17 avril 2014 : « Le député belge a dit que de Mérode l'avait appelé quatre heures avant l'attaque pour dire qu'il était en route vers Goma afin de remettre un rapport sur les activités réalisées par la société pétrolière Soco basée au Royaume-Uni. « Il y a deux ou trois ans, un procureur avait demandé aux autorités du parc d'enquêter sur certains faits concernant Soco », a dit de Donne. « Les gardes du parc ont rassemblé des preuves contenues dans le rapport remis hier. » (<http://www.france24.com/en/20140416-virunga-merode-national-park-shot-congo-kivu-drc/>).
- 120 BBC News, 16 avril 2014, « Belgian Emmanuel de Merode shot in DR Congo ambush », <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-27049627>. Des sources bien informées ont précisé à Global Witness qu'Emmanuel de Mérode avait été touché par deux balles tirées sur sa voiture.
- 121 La Libre Belgique, 15 avril 2014, « Le directeur belge du parc des Virunga hors de danger », <http://bit.ly/1pcaQvJ>.
- 122 Rui de Sousa, 17 avril 2014, « Droit de réponse de la société Soco International », disponible sur : <http://bit.ly/1pcaQvJ>.
- 123 The Times, 22 avril 2014, « UK firm tests for oil in Congo heritage site », <http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article4069344.ece> (payant).
- 124 Message reçu à 18h31, heure de Goma, le 20/04/2014 du n° +243 997078925 en français : « unil de change de voiture car ns kenessons toutes vos voiture et ns sommes partout ou vs passe avec vtre equipe. ne croyez ps ke si ns avons rater vtre directeur k'on peut vs rate aussi ».
- 125 Message reçu à 17h01, heure de Goma, le 21/04/2014 du n° +243990652229 en swahili: "weyeunawazakuandikaitaachahatutoshepetroleumutakufabure sawa De Merode", traduit en français par « Toi, tu penses qu'écrire va nous empêcher d'extraire le pétrole !!! Tu mourras pour rien, comme de Mérode ».
- 126 Le personnel du WWF menacé dans les Virunga, 12 mai 2014, http://www.wwf.org.uk/wwf_articles.cfm?newsid=7160.
- 127 Rodrigue: « Soki a essayé de kidnapper un cadre de Soco, il est parti avec lui en brousse. C'est par là que Soco a compris qu'il fallait commencer à travailler avec les groupes armés. »
- 128 Reconnaisant que Lechenault et John étaient à l'époque associés à la firme, Soco a déclaré à la BBC : « Soco déclare que les deux individus de l'enregistrement – Julien et John – ne travaillent plus pour Soco ». Réponse de Soco à la BBC à propos du film, 24 avril 2014, <http://bit.ly/1pPpKxi>.
- 129 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 13 juin 2012, inclus dans le documentaire Virunga (2014). La conversation était en anglais.
- 130 Ibid.
- 131 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 26 juillet 2013.
- 132 Réponse de Soco à la BBC à propos du film, 24 avril 2014, <http://bit.ly/1pPpKxi>.
- 133 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 11 novembre 2012, inclus dans le documentaire Virunga (2014).
- 134 Ibid.
- 135 Financial Times, 21 février 2011, « Battle over oil in Congo national park », disponible à l'adresse: <http://on.ft.com/1teRWfo>.
- 136 Quantic Limited, qui appartient partiellement à de Sousa, détient 15% de parts dans les activités congolaises de Soco, Rapport annuel 2012 de Soco.
- 137 Soco, 30 juillet 2013, « Soco International's statement on current activities in Virunga National Park », <http://bit.ly/1vU3HWN>.
- 138 Enregistrement en caméra cachée dans l'est du Congo, 13 juin 2012, inclus dans le documentaire Virunga (2014).
- 139 Réponse de Soco à la BBC à propos du film, 24 avril 2014, <http://bit.ly/1pPpKxi>.
- 140 Ministère de l'environnement, 4 août 2012, Lettre du ministre congolais de l'Environnement, Bavon N'sa Mputu Elima, au Secrétaire permanent de la Commission nationale de l'UNESCO.
- 141 <http://prn.to/1wlwamn>.
- 142 The Times, 11 juin 2014, « Mountain gorillas in the midst of battle for oil in Africa's oldest national park », <http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article4114929.ece>.
- 143 La rémunération totale d'Ed Story en 2013 s'élevait à 3,392 millions de dollars, soit une augmentation de 555% par rapport aux 518.000\$ payés en 2003 ; la rémunération totale de Roger Cagle en 2013 s'élevait à 2,574 millions de dollars, soit une augmentation de 594% par rapport aux 371.000\$ de 2003. Chiffres provenant de rapports annuels de Soco pour les années 2013 (p. 64) et 2003 (p. 39), calculs effectués par Global Witness. Le rapport annuel 2013 de Soco peut être consulté à l'adresse : <http://bit.ly/1tGQvov>. Son rapport annuel 2003 peut être consulté à l'adresse : <http://bit.ly/W3xCpa>.
- 144 Voir le Rapport annuel 2013 de Soco, p.28 : « The Board has designated the Chief Financial Officer [Roger Cagle] as the executive responsible for the Company's risk management function. » (« Le Conseil d'administration a désigné le directeur financier [Roger Cagle] comme responsable exécutif de la fonction de gestion des risques de l'entreprise »). Soco a nommé un nouveau directeur financier en mai 2014.
- 145 Site internet Save Virunga, 11 juillet 2013 : « 8 juillet 2013 : le fonds de pension de la Norvège se retire de l'entreprise britannique pétrolière SOCO International Plc », <http://savevirunga.com/2013/07/11/july-8-2013-norways-pension-fund-divests-from-uk-oil-company-soco-international-plc/>
- 146 Rapport annuel 2009 de Soco (p.12) : « Soco espère pouvoir amplifier son portefeuille en RDC, à travers sa demande de licence concernant le Bloc 5, dans le Graben Albertine dans l'est de la RDC, dans l'attente d'un décret présidentiel et d'une demande soumise pour un bloc vers l'intérieur des terres encore plus vaste ».
- 147 « Toute la Cuvette centrale est vierge. Il faut l'explorer. » Tiré d'un entretien pour Africa News : entretien Africa News, juillet 2012, « Serge Lescaut: «SOCO ne pollue pas le parc de Virunga», disponible à l'adresse : <http://www.eventsrdc.com/?p=2512>.
- 148 http://www.wwf.org.uk/wwf_articles.cfm?newsid=6828

Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais. Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.

Global Witness est une organisation non gouvernementale basée au Royaume-Uni qui enquête sur le rôle des ressources naturelles dans le financement des conflits et la corruption à travers le monde.

Global Witness est une société à responsabilité limitée par garantie, enregistrée en Angleterre (no. 02871809).

Global Witness
Lloyds Chambers
1 Portsoken Street
London
E1 8BT
mail@globalwitness.org
www.globalwitness.org

ISBN : 978-0-9926910-9-7
© Global Witness, 2014

Couverture artistique : Laurindo Feliciano
www.laurindofeliciano.com